

www.ferc.cgt.fr

# LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0310 S 05498 SEPTEMBRE 2010 • N° 164



## DOSSIER ÉDUCATION



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

## Sommaire

- 2 > Vie syndicale
- 3 > Éditorial
- 4 > Éducation
- 5-6 > Formation
- 7 > Éducation

## DOSSIER ÉDUCATION 8 à 21

- 22-23 > Recherche
- 24 > PUB MACIF
- 25 > I.H.S.
- 26-27 > Société
- 28 > PUB UNIP
- 29-31 > UFR
- 32 > PUB GNP

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

Email : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

## VIE SYNDICALE

### Premier congrès de l'union nationale des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le 10 mars 2010 la FERC Sup tenait son congrès extraordinaire au cours duquel était décidée sa transformation en Union Nationale des Syndicats FERC Sup.

Dans la foulée, du 28 juin au 02 juillet, l'union nationale tenait son 1<sup>er</sup> congrès au Lac Chambon : " *Pour une orientation à débattre, des revendications à définir et des luttes à construire* ".

Comme le rappelait la secrétaire générale Martine Farnier dans son rapport d'activité " *outre les chantiers habituels (salaire, pouvoir d'achat, retraites) les moments forts de notre activité pendant ces 3 années ont été la lutte pour l'abrogation de la LRU, qui nous ont valu 16 mois de luttes...*" Elle a aussi rappelé que ces trois dernières années ont été aussi caractérisées par des renouvellements électoraux importants, au cours desquels notre organisation en est ressortie renforcée, qu'il s'agisse des CAP des corps de bibliothèques ou du CTPU.

Les débats organisés autour de 12 fiches revendicatives ont permis d'approfondir à la fois notre réflexion et d'affiner nos objectifs revendicatifs. De ce congrès sont sortis : un Bureau National renouvelé en partie et renforcé, un Secrétariat National et trois Secrétaires Généraux en charge de la direction et de la coordination de l'activité. Si les instances de direction ont évolué en nombre, elles n'en constituent pas moins la continuité du secteur FERC Sup avec l'Union Nationale nouvellement constituée.

Tout ceci ne sera pas de trop, dans une situation qui, il faut le rappeler, verra

toutes les universités passer aux responsabilités et compétences élargies d'ici la fin 2012.

Tout ceci ne sera pas de trop car nous savons tous qu'au travers des Responsabilités et Compétences Élargies, c'est la privatisation pure et simple de l'Université qui est en jeu et pour lutter contre cette privatisation qui obéit d'une part aux injonctions de l'union européenne de concurrence libre et non faussée et d'autre part aux impératifs de la Révision générale des politiques publiques du gouvernement Sarkozy / Fillon, tous les personnels de ces universités ont et auront besoin d'un outil syndical fort pour préserver leur statuts, pour gagner la titularisation des précaires, pour garantir un enseignement supérieur public.

Notre Union nationale doit poursuivre le combat déjà engagé contre ce qu'il faut bien appeler la casse de l'Université. Forte des succès rencontrés, sans ignorer l'ampleur de la tâche qui nous attend tous, notre organisation doit prétendre à devenir, plus encore, l'outil syndical dont les salariés de notre secteur ont besoin, car une chose est sûre, pas un seul des collègues n'acceptera de voir son statut remis en cause, des collègues licenciés et l'outil de travail privatisé.

Le congrès de la FERC-SUP CGT a élu un secrétariat national de sept personnes animé par un secrétariat général composé de : Viviane LEROUX VERNAY, Jean-Luc ANTONUCCI et Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE.



### Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0310 S 05498  
Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex  
Imprimerie : Rivet Presse Edition



## Un week-end ... et après ?

**U**n climat délétère règne aujourd'hui dans notre pays. La " Chasse à l'Enfant " a laissé place à la chasse à l'étranger, travailleurs sans papier hier, manouches, tziganes, roms aujourd'hui réveillant enfin les consciences européennes promptes à oublier les leçons de l'histoire.

Ainsi, des condamnations du parlement européen, du haut commissaire aux droits de l'homme de l'ONU... aux propos sans appel de Vivian Reding, commissaire européenne, voici la France, son gouvernement au ban des Nations Européennes.

Dans un pays où le mensonge d'État s'impose comme processus de gouvernement, comment s'en étonner ?

Sur le terrain politique, c'est

Éric Woerth qui ne sait rien des affaires Bettencourt, qui ne se souvient plus de ses propres interventions dans la remise de la Légion d'Honneur à P. de Maistre, c'est Éric Besson qui fait mine de découvrir dans un projet de circulaire les possibilités d'expulser les gens à partir de caractères ethniques, c'est enfin Nicolas Sarkozy qui rapporte des propos tenus par Angela Merkel, propos bien vite démentis !

Sur le terrain de la protection sociale, c'est une réforme des retraites présentée comme juste alors que chacun sait que c'est l'ensemble des salariés,

et particulièrement les femmes mais aussi ceux " qui ont commencé à travailler plus tôt, dans les métiers les plus pénibles, sont les plus mal payés, les plus touchés par le chômage, la précarité et les carrières incomplètes " seront les plus touchés. C'est encore une réforme qui, malgré les affirmations gouvernementales ne garantit " qu'à moitié et pour quelques années à peine " le financement des retraites.

Mais comme l'ont montré les grèves, manifestations et rassemblements des 7 et 15 septembre derniers, les Français ne sont pas dupes. Le vote du

projet de loi par l'Assemblée Nationale, qui " en dépit des réformes et des proclamations est plus que jamais une chambre d'enregistrement ", n'a d'ailleurs pas entamé leur combativité.

La puissante journée de grève et de manifestations du 23 septembre est là pour en témoigner.

Aujourd'hui, il s'agit pourtant de frapper encore plus fort. Les organisations syndicales réunies au lendemain de cette journée appellent d'ailleurs à reconduire les mobilisations.

C'est dans ce cadre que la Ferc-Cgt appelle l'ensemble des syndiqués, des salariés de ses champs d'intervention à s'engager pleinement dans l'action dans un cadre unitaire le plus large possible pour exiger le retrait du projet de loi et imposer nos revendications.

► Par Richard Béraud

**"mensonge d'État, ... les Français ne sont pas dupes"**

# Rentrée 2010 - Au pied du mur !

L'expulsion des Roms et la stigmatisation d'une partie de la population vivant sur le territoire national (voir la circulaire du 5 août) a dominé une partie de l'actualité de cet été. De nouveau c'est une nouvelle définition de la Nation, bien éloignée de celle d'Ernest Renan en 1882 que tente d'imposer le gouvernement. Une Nation qui distinguerait " *les Français de sang* " des " *Français de papier à l'origine suspecte et à l'avenir incertain* ".

Mais la saison estivale a aussi été dominée par une mobilisation de tous les instants des militants de la Cgt notamment, une Cgt qui avait décidé de ne pas relâcher la pression sur le gouvernement, de poursuivre la campagne d'information et de mobilisation des salariés et de l'opinion publique sur nos propositions en matière de retraite. La réussite de la journée de grèves et de manifestations qui ont réuni plus de 2,7 millions de personnes le 7 septembre dernier en est pour partie une conséquence.

En ce début de trimestre, à ces sujets qui n'ont pas quitté l'actualité, se greffent les rentrées scolaires et universitaires ponctuées par les conférences de presse de nos ministres qui, comme à l'habitude, dressent un bilan positif de leur action sans en attendre la moindre évaluation !

Le 30 juillet dernier, Nicolas Sarkozy évoquait " *les conséquences de cinquante années d'immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de l'intégration* " dans son discours de Grenoble après avoir pointé du doigt, deux jours auparavant, " *les gens du voyage et les Roms* ". Depuis, plus d'un millier de Roms ont été renvoyés en Roumanie et en Bulgarie, 88 camps ont été démantelés.

Aujourd'hui, malgré les importantes manifestations du 4 septembre dernier qui ont réuni près de 200 000 personnes dans plus de 160 villes de France, malgré les condamnations du parlement européen qui a voté une résolution demandant la suspension immédiate du renvoi des Roms, mais aussi du haut commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, le gouvernement se propose d'étendre les possibilités de déchéance de la nationalité française, limitées aux cas de trahison, désertion, espionnage, à de nouvelles catégories de citoyens !

La Commission de Bruxelles fait même un parallèle avec la France de Vichy ! Éric Besson s'afficherait-il comme le successeur de Doriot ?

Oui la République est en danger. La Ferc et ses syndiqués, acteurs du réseau Éducation sans Frontière doivent réaffirmer et poursuivre la lutte engagée contre ces dérives et la défense des " sans papier ".

Le coup de poignard porté contre les fondements de la Nation ne doit pas être isolé de la remise en cause de notre système de protection sociale et notamment des retraites. Sans doute n'est-il pas besoin de revenir sur les rassemblements du 15, la journée de grève du 23... les revendications portées par la Cgt que nous avons largement diffusées.

Au moment où nous écrivons ces lignes les résultats de ces journées d'action ne nous sont pas connus, la stratégie de l'intersyndicale mais aussi des organisations de la Cgt pas totalement arrêtée.

Il est vrai qu'y compris dans nos professions il existe encore un fort potentiel de salariés à convaincre de participer aux grèves et manifestations si l'on

veut gagner dans le bras de fer engagé contre le gouvernement pour imposer nos revendications.

C'est tout le sens du courrier des sept secrétaires généraux des organisations syndicales publié le lundi 13 septembre dans la presse tant nationale que régionale qui réaffirme par ailleurs que le vote de l'Assemblée Nationale, au-delà de l'impact sur l'opinion publique et les salariés, ne clôt pas la lutte.

L'unité d'action s'avère indispensable pour maintenir un très haut niveau de mobilisation des salariés et de l'opinion publique. Dès lors, il ne peut être question de se couper d'organisations considérées comme " *réformistes* " d'autant que dans de nombreuses entreprises la présence syndicale est faible voire inexistante.

Reste que l'intersyndicale ne peut être vécue comme un carcan et que les possibilités de porter la reconduction de journées de grèves doivent être étudiées. Mais n'oublions pas que tout ceci repose sur la capacité de nos structures professionnelles, entre autres, à rassembler l'ensemble des salariés de leurs champs.

L'emploi, les salaires et les conditions de travail sont aussi des facteurs de rassemblement des salariés de nos secteurs.

Dans l'éducation, 16 000 suppressions d'emplois dégradant les conditions de travail de tous, une réforme de la maitrise qui propulse des milliers de jeunes collègues sans formation devant des classes aux effectifs de plus en plus chargés, une réforme du lycée menée à la hussarde, une revalorisation des salaires aux airs de faux nez, etc. caractérisent cette rentrée.

Dans l'enseignement supérieur, la ministre dit vouloir placer sa quatrième rentrée universitaire " sous le signe de la réussite universitaire ". Pourtant ses annonces ne laissent rien augurer de bon pour les étudiants et leurs familles en ce qui concerne le versement des bourses et les frais d'inscription. Au 1<sup>er</sup> janvier prochain, à marche forcée, 90% des universités seront "autonomes". Ce sont les diplômes nationaux qui sont menacés. Seuls une dizaine de pôles universitaires devraient subsister après "recomposition entre établissements".

Il s'agit bien d'une université à deux vitesses : quelques-unes dites "d'excellence" vont concentrer les élites et tous les autres établissements auraient pour mission d'assurer une " formation " à la masse des étudiants parmi lesquels un certain nombre pourrait accéder à la recherche (masters et études doctorales).

Tous les autres seraient " utilement conseillés et orientés " vers des études plus courtes à caractère technologique et professionnel. Cette conception de la "réussite des étudiants " masque mal les véritables objectifs des transformations en cours : la sélection et la ségrégation sociales.

Tant pour les universités que pour la recherche, aucun financement n'échappera désormais à la règle de la mise en concurrence et à la volonté de " liquider " progressivement les plus petits établissements.

Défendre notre système de retraite, nos emplois, nos salaires. Ce triptyque indissociable est porté depuis plusieurs mois par la Cgt dans les luttes conduites jusqu'à aujourd'hui.

Les propositions portées par l'ensemble de nos organisations en ces domaines doivent être réaffirmées et débattues avec l'ensemble des salariés pour gagner, dans l'action, sur l'ensemble de nos revendications.

## Formation professionnelle : état des lieux

**La formation professionnelle est un outil essentiel pour la lutte contre le chômage et la promotion socioprofessionnelle de l'individu.**

Les concepts qui régissent notre système de formation.

### 1) Le concept d'éducation et la formation tout au long de la vie.

Le Conseil de l'Union Européenne le définit ainsi : " Il faut entendre par éducation et formation tout au long de la vie toutes les activités d'apprentissage menées au cours de la vie dans le but d'améliorer ses connaissances, ses qualifications et ses compétences que ce soit dans une perspective personnelle, citoyenne, sociale ou en vue d'un emploi ".

Il s'agit du regroupement global, dans un même processus dynamique, de l'éducation familiale, la formation initiale, tous les systèmes de formation continue d'adultes, le soutien scolaire, les activités d'apprentissage extrascolaires, professionnelles, générales et culturelles, l'éducation populaire, l'éducation permanente, en bref, non seulement l'éducation formelle mais aussi l'éducation informelle, la formation par l'action et les expériences professionnelles et civiques.

La Commission de Bruxelles considère que les États peuvent encadrer le "marché" des services sociaux, à condition de respecter les règles européennes de libre concurrence.

Cela laisse craindre l'ouverture en grand des services sociaux d'intérêt général (SSIG) aux entreprises privées, sur les champs couverts actuellement par la vie associative.

### 2) La loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Adoptée le 14 octobre 2009 par le Sénat, ce sont 62 nouveaux articles dont le contenu, succinctement décliné, tend à :

- consolider les parcours professionnels des salariés ;
- élargir les dispositifs d'orientation et de formation des demandeurs d'emplois et des jeunes ;
- apporter un meilleur contrôle et plus de transparence dans ses modes de financement.

### La marchandisation du savoir.

Le critère de rentabilité a peu à peu pris le pas sur l'objectif d'efficacité sociale et de professionnalisation des publics. Cela se traduit par la nécessité pour les associations de conquérir des recettes sur le marché concurrentiel de la formation.

Résultat du " Vendre plus et vendre mieux " : sur le nombre total de places en stage, certaines sont pour les demandeurs d'emploi, d'autres pour les salariés en activité dont la formation est financée par l'employeur.

Des formations " économiquement non rentables " sont fermées car pas solvables. Le privé d'emploi sera-t-il bientôt privé de formation ? De plus en plus, l'ouverture des formations est privilégiée pour les salariés (qui coûtent à l'entreprise) au détriment des demandeurs d'emplois qui coûtent à l'État (en frais de stage et en rémunération pour ceux qui n'ont pas d'ASSEDIC). Les plus démunis se retrouvent en concurrence avec les candidats ayant un

financement pour leur stage et la rémunération durant le stage. Le caractère discriminatoire est patent, mais aussi insidieux entre les recrutements " rentables " et ceux moins rentables.

Très attachée aux lois du libre échange, la fédération patronale (FFP) prône une libéralisation outrancière du marché de la formation. Elle œuvre pour une déréglementation totale du système de formation.

La concurrence entre organismes de formation (public/privé) est voulue et soutenue par la FFP.

Les établissements de service public comme les Greta, l'Afpa ou encore le Cnam subissent de plein fouet cette politique au travers de la remise en cause de leur financement public et aussi par des démantèlements de pans entiers de leur activité (transfert des psychologues de l'AFPA à Pôle Emploi).

## L'État lorgne sur les fonds de la formation professionnelle

Le 6 juillet, le gouvernement a remis aux parlementaires un document préparatoire au projet de loi de finance 2011-2013 dans lequel il annonce sa volonté de ponctionner ce qu'il prétend être les excédents du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) au 31 décembre 2010.

Depuis ce jour, malgré une série de réactions des organisations syndicales et patronales, lors d'une rencontre avec les représentants des ministères, le gouvernement a confirmé sa volonté de ponctionner 300M€ des ressources dont le FPSPP disposera à fin décembre pour caler son budget 2011.

Si cette ponction devient effective, l'annexe financière 2010, associée à la convention cadre 2010-2012 signée entre le FPSPP et l'État, sera remise

en cause. Cette annexe intègre en effet essentiellement les 830M€ de fonds mutualisés collectés par le FPSPP.

Réduite de 300M€ ce serait autant de formations en moins, cela annihilerait l'ambition des signataires de l'ANI du 7 janvier 2009 de former plus de salariés et de demandeurs d'emploi, cela modifierait de fait les objectifs inscrits dans l'annexe financière de la convention cadre.

En ponctionnant 300M€ l'État ne respecterait ni sa signature de la convention cadre ni la loi du 24 novembre 2009 qui prévoit que les ressources du FPSPP disponibles au 31 décembre d'une année restent ses ressources au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante (amendement Carle et Cherpion).

Cet amendement, voulu par les parlementaires, inscrit dans la loi un principe : les ressources du FPSPP sont inaliénables et ne peuvent être utilisées que pour financer ce pourquoi elles ont été constituées, la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

Le Fonds Paritaire est confronté à un problème supplémentaire. Si, comme les OPCA, il engage en général des financements supérieurs à ceux dont il dispose, il a subi, de plus, une série de ponctions de trésorerie de la part de l'état, dont les deux dernières, 175M€ en 2007 et 200M€ en 2008, se sont élevées au total à 375M€.

C'est une véritable mécanique infernale, qui s'apparente à de la cavalerie financière et qui pousse à l'embolie puisque la collecte d'une année sert majoritairement à financer les engagements des années précédentes (voir exemples pour l'année 2009 et le prévisionnel pour 2010 en ce qui concerne le FPSPP).

Au fil de la montée en charge des dispositifs créés par l'ANI 2003 la trésorerie du fonds paritaire disponible à chaque fin d'année au 31 décembre n'a plus permis de couvrir les engagements pris envers les OPCA et OPA-CIF.

Les représentants CGT au sein du FPSPP - souvent seuls - se sont inquiétés de cette situation et ont appelé à l'arrêt des sur engagements jusqu'à revenir à une situation plus équilibrée.

C'est dans ce contexte que le gouvernement annonce qu'il ponctionnera la trésorerie du FPSPP à fin 2010 pour financer des actions actuellement prises en charge par le budget de l'État. C'est un peu comme si l'État, constatant en milieu de mois qu'un particulier a de l'argent sur son compte en banque, déclarait que c'est un excédent et décidait de lui en ponctionner une partie. Le particulier concerné crierait au scandale.

C'est ce qu'a fait la CGT dès connaissance de l'intention du gouvernement.

C'est aussi ce qu'a fait le conseil d'administration du FPSPP le 8 juillet en publiant un communiqué et le CPNFP en réclamant d'urgence une rencontre avec le ministre pour une explication.

Le gouvernement parle de coups de rabot dans les dépenses de l'État. En fait, c'est à la hache qu'il s'attaque aux dépenses utiles au pays, à l'emploi, à l'éducation, à la formation professionnelle des salariés et des privés d'emploi.

Cette politique est mauvaise pour le pays, elle fragilise le tissu économique alors même que les besoins de formation des salariés, question essentielle pour faire face aux enjeux de la mondialisation et du renouvellement des générations, n'ont jamais été aussi grands.

## Une rentrée pas tout à fait comme les autres.

***Les personnels de l'éducation nationale ont répondu massivement à l'appel à la grève du 7 septembre. Ce mot d'ordre concernait d'abord les retraites, mais la dégradation du système éducatif était également à l'ordre du jour.***

Augmenter les salaires, créer de l'emploi dans les Services publics et le secteur industriel fait partie des solutions pour le financement des retraites.

La politique budgétaire menée par ce gouvernement a d'ores et déjà conduit à la suppression de plus de 40 000 postes d'enseignants, 16 000 suppressions supplémentaires sont programmées pour la rentrée 2011.

La politique de restrictions des dépenses publiques réalisées pour rassurer les marchés financiers fait de plus en plus sentir ses effets.

Dans la fonction publique d'État l'oukase présidentiel de non-renouvellement d'un départ en retraite sur deux est en train de mettre à mal notre système éducatif. Et ce, alors que le nombre d'élèves recommence à grossir, en raison de la bonne tenue de la natalité française depuis les années 2000.

L'argument démographique encore utilisé par Luc Chatel pour justifier suppressions de postes ne tient plus face aux données statistiques publiées par ses propres services.

L'inspection générale dans une note de synthèse sur la préparation de la rentrée scolaire 2010, destinée à rester confidentielle, critique violemment la politique éducative du gouvernement. Elle note un Malaise dans la profession et des choix budgétaires qui préparent assez peu l'avenir.

La publication inhabituelle d'un tel document montre que l'inquiétude et la préoccupation sur le fonctionnement

même de notre système éducatif sont parvenues jusqu'à la haute hiérarchie du ministère de l'Éducation.

La réforme de la formation des maîtres est emblématique de cette politique de casse.

La diversité des dispositifs académiques d'accueil des nouveaux enseignants stagiaires, le flou régnant en matière de formation et de financement de la formation entre les académies et les universités, les personnels administratifs sous tension montrent à quel point cette réforme a été précipitée et bâclée pour répondre à des objectifs de communication politique du gouvernement.

À cette rentrée, pour la première fois, 14 000 jeunes enseignants stagiaires sortis pour la plupart des universités sans aucune formation pédagogique préalable se sont directement retrouvés face à élève sur des postes à plein temps.

Dans les collèges et lycées, la rentrée est marquée par l'arrivée de 25 000 élèves en plus et par l'équivalent de 4 000 emplois en moins liés à la réforme du recrutement.

Malgré l'utilisation des stagiaires comme moyen d'enseignement, les capacités en nombre de remplaçants sont déjà insuffisantes dans certaines disciplines.

Pour faire face, les académies tentent d'imposer des heures supplémentaires et dégradent les conditions de travail des collègues.

Le nombre d'enseignants amenés à travailler sur des postes partagés entre plusieurs établissements est en nette augmentation.

On peut d'ores et déjà prévoir dans le courant de l'année un recours accru aux personnels contractuels et aux vacataires pour assurer des missions de suppléance.

Contrairement aux déclarations de Nicolas Sarkozy qui, au mois de janvier 2010, considérait que la situation des personnels précaires de l'éducation nationale était anormale, le gouvernement n'a encore engagé aucune discussion sérieuse avec les organisations syndicales pour donner une perspective de titularisation à ces collègues.

Plusieurs milliers d'entre eux serviront malheureusement encore de variable d'ajustement cette année.

En 2011, si rien n'est fait il y aura une accentuation de ces difficultés, c'est la raison pour laquelle les mobilisations pour défendre le service public d'éducation ne concernent pas uniquement les corps enseignants mais l'ensemble de notre société.

Si nous ne parvenons pas à contraindre le gouvernement d'inverser cette politique, les dégâts subis par notre système éducatif pourraient devenir irréversibles.

DOSSIER  
ÉDUCATION

## 1. Une société en mutation

Plongée dans un contexte sociétal très agressif basé sur l'exploitation et l'exclusion, l'école aujourd'hui est traversée par de multiples contradictions.

Les différentes politiques menées cherchent à l'adapter à la société libérale.

Un système scolaire régi pour la rentabilité ne peut permettre aux individus de se réaliser pleinement. Il engendre des échecs massifs et des laissés pour compte.

Se donner les moyens, dans le cadre du Service public, de construire un système éducatif qui favorise la socialisation, l'insertion, l'intégration de tous, est un impératif.

La diversité culturelle doit être valorisée comme vecteur d'ouverture d'esprit et d'enrichissement mutuel. L'école publique brasse des jeunes d'origines sociales et nationales très diverses.

Tous ont le droit d'étudier, de se former. Tous les élèves quels que soient leur origine, leur sexe, leur lieu de résidence doivent pouvoir bénéficier d'une formation complète et de qualité.

Des évolutions considérables touchent l'ensemble des activités humaines notamment dans le domaine des sciences et des techniques avec, entre autres, la révolution "informationnelle".

Dans le contexte de la mondialisation, ces mutations constituent un angle d'attaque des valeurs premières de notre système éducatif.

La qualification d'un salarié possède un caractère pluridimensionnel - connaissances, savoir faire, qualités et

aptitudes acquis dans et hors l'école - mais elle est avant tout déterminée par sa formation initiale. La qualité de celle-ci influencera pour partie sa formation et son expérience professionnelle, sa formation continue, son expérience sociale et les conditions de son émancipation.

Une première exigence consiste à élever les niveaux par une formation de base large, ouverte, transversale, permettant une réelle formation tout au long de la vie.

Elle doit correspondre à une logique éducative à développer : approches critiques des savoirs et connaissances, intégration des dimensions sociales, environnementales, éthiques de l'activité professionnelle, capacité à acquérir de nouvelles connaissances, à les structurer pour mieux comprendre et agir sur l'environnement.

Au delà de ces principes, le développement de la formation par alternance fait que les jeunes sont de plus en plus présents dans les entreprises en tant que stagiaire ou apprenti.

Dans tous les cas, ils constituent, le temps de leur formation, une main d'œuvre connaissant les conditions de travail de tout salarié sans être pour autant considérés comme tels.

Les revendications portées par le mouvement des stagiaires qui a débuté en 2005 et qui dénonce " *les abus des entreprises* " illustrent cette situation.

Il en est de même pour les étudiants, de plus en plus nombreux, obligés de trouver un emploi rémunéré pour pouvoir financer leurs études et vivre, ... Mais dans quelles conditions !

## 2. État des lieux de l'éducation en France

### 2 a DONNÉES CHIFFRÉES ET STATISTIQUES

(Sources Ministère Éducation Nationale Système éducatif, repères et références statistiques édition 2009)

#### 2 a1 Effectifs Rentrée 2008

EFFECTIFS ÉLÈVES	
public	privé
primaire 570 000	primaire 900 000 13.5 %
secondaires 4 242 200	secondaires 1 128 600 21%
10 M	2 M

ENSEIGNANTS	
public	privé
primaire 322 357	primaire 46 379
secondaires 389 224	secondaires 97 061
711 581	143 400

ÉTABLISSEMENTS	
public	privé
primaire 49 928	primaire 5 401
secondaires 7 917	secondaires 3 501
lycées 1 563	lycées 1 063

#### Évolution des effectifs d'élèves et étudiants (tableau A, page 10)

- Si les effectifs globaux sont en baisse, les effectifs dans le 1<sup>er</sup> degré élémentaire sont en hausse depuis 2005,  
- Dans le 1<sup>er</sup> degré préélémentaire, la politique de suppressions de postes conduit à la remise en cause de la scolarisation des 2 ans.

#### 2 a2 Le budget :

Évolution de la dépense intérieure d'éducation (tableau B, page 10)

- La part de la DIE dans le PIB est en baisse constante depuis 2000, à effectifs quasi constants.

- A effectifs quasi constants, le PIB a baissé de 0,7% entre 2000 et 2007.

- Dans le financement de la DIE, la part de l'État est en baisse, partiellement compensée par les collectivités territoriales. La compensation territoriale n'est pas uniforme et par nature différente suivant les choix politiques, les ressources financières et les réalités sociales des collectivités territoriales.

#### 2a3 Démocratisation de l'enseignement

Le système éducatif devait répondre :

- aux enjeux quantitatifs et qualitatifs à la mesure des moyens qui lui ont été alloués,

- à l'essor de la scolarisation en maternelle,

- à la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire (le collège pour tous),

- à l'afflux massif de collégiens,

- à la formation professionnelle et l'accès à l'enseignement supérieur...,

pour à ce jour, permettre :

- à chaque génération d'accéder à un niveau d'études de fin de collège,

- à 70% d'une génération d'obtenir le niveau baccalauréat,

- à 64% d'une génération d'obtenir le diplôme du baccalauréat.

- à 42% d'une génération d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Si l'objectif d'amener 80% d'une génération en classe terminale au niveau du baccalauréat n'a pas été atteint, il a connu une élévation spectaculaire de 30%, (nous sommes passés de moins 40% à 70% en 15 ans).

De 1960 à 1990, le système éducatif s'est incontestablement démocratisé, permettant à 50% des enfants d'ouvriers des générations nées entre 1980 et 1984 de devenir bacheliers, (souvent les premiers à l'être, ils étaient 10% dans les années 1950).

#### 2a4 Essoufflement et régression

Depuis 15 ans, les progrès de scolarisation ont marqué le pas :

En 2003, 15% des élèves en fin de scolarité primaire ne maîtrisent pas le langage et la langue nécessaires à l'entrée du collège.

En 2007, les tests de la journée de préparation à la défense montrent que 12% d'une classe d'âge manifestent des difficultés de compréhension en lecture, contre 11% en 2003.

Les enquêtes internationales (PIRLS et PISA) montrent que la proportion d'élèves ou de jeunes en difficulté de lecture augmente.

De 2000 à 2006, le pourcentage de "médiocres lecteurs" s'est accru de 15,20% à 21,8%. Celui de "très mauvais lecteurs" est passé de 4,2% à 8,5%, soit plus du double en 6 ans.

Ils sont 15% en 2007, à être en difficulté dans la maîtrise des sciences.

Ces difficultés scolaires apparaissent dès les premières années de scolarisation. Le système éducatif, peine à les réduire.

Acquis et parcours scolaire varient selon l'origine sociale.

La situation économique, le taux de chômage sont utilisés pour modifier le rapport diplôme/qualification et développer la précarité.

# DOSSIER ÉDUCATION

## 2 c STRUCTURATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

<b>PRÉ ÉLÉMENTAIRE</b> (Maternelle) Non obligatoire Possibilité d'accueil dès 2 ans			
Petite section Moyenne section Grande section	Cycle 1 (Apprentissages premiers) Cycle 2		
<b>ÉLÉMENTAIRE</b> (Primaire) Scolarité obligatoire de 6 à 16 ans			
Cours préparatoire Cours élémentaire 1 Cours élémentaire 2 Cours moyen 1 Cours moyen 2	(Apprentissages fondamentaux) Cycle 3 (Approfondissements)	CLIS : (Classes pour l'inclusion scolaire), pour un enseignement adapté et certaines activités partagées avec les autres élèves	
<b>COLLÈGE</b>			
Sixième Cinquième Quatrième Troisième (Brevet)	Cycle d'adaptation Cycle central  Cycle d'orientation	6ème Segpa 5ème Segpa 4ème Segpa 3ème Segpa (CFG)	UPI (unité pédagogique d'insertion)
<b>LYCÉE</b>			
2nde générale & technologique 1ère glé 1ère techno Terminale glé Terminale techno (Bac général) (Bac techno)	<b>LP</b> 2nde professionnelle (CAP) 1ère pro Terminale pro (Bac pro)		
<b>SUPÉRIEUR</b>			
L1 (DEUST, L2 DUT, BTS) L3 (Licence pro) (Licence)  M1 M2 (Master)  D1 D2 D3 (Doctorat)	Il existe par ailleurs des formations :  - universitaires menant au diplôme d'ingénieur (niveau M2)  - universitaires spécifiques dans le domaine médical & pharma,  - dans des grandes écoles, de niveau bac+5 à bac+10, parfois après 2 années de classes Prépa, dans les domaines art, commerce et gestion, vétérinaire, para médical, architecture, etc		

**TABLEAU A Evolution des effectifs d'élèves et étudiants, (en milliers, métropole, DOM, Public et Privé)**

	2000/2001	2004/2005	2005/2006	2006 /2007	2007/2008	2008/2009
<b>Total</b>	14 935,4	15 004	15 020,1	14 965,7	14 911,6	14 878,1

**TABLEAU B Evolution de la dépense intérieure d'éducation, (En millions d'euros, Métropole, DOM)**

	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Total</b>	121 455	122 868	123 065	123 831	123 409	125 069	125 336
<b>% du PIB</b>	7,3	7,2	7,1	7	6,8	6,8	6,6

Le niveau de diplôme obtenu permet d'accéder plus facilement à un emploi. Cependant, il existe une évolution tendant à déprécier la valeur du diplôme, celui-ci conduisant à des emplois de moins en moins qualifiés.

## 2 a5 Pour une politique éducative ambitieuse accompagnée d'une politique sociale tout aussi ambitieuse :

Si notre système éducatif doit accompagner très tôt les élèves en difficulté, une véritable politique sociale doit être menée en parallèle.

En matière d'Education, seul un " partenariat " Education nationale, parents, état et collectivités, est à même de permettre et de créer les conditions nécessaires à une réussite possible pour tous.

" *De la diversité naît la richesse* ", cela suppose des choix politiques forts en matière " d'ouverture " (immigration), d'accueil, d'intégration, d'accompagnement... et de volonté de participer à la construction la plus complète de l'individu à travers la, les connaissance(s), la, les culture(s).

## 2b UNE PROFESSION, DES MÉTIERS

Enseignants, maîtres spécialisés, personnels d'éducation, de direction, conseillers d'orientation psychologues ... forment aux yeux de l'opinion publique le monde enseignant.

La profession se caractérise par ses effectifs, près de 900 000, par sa place et son poids dans la Fonction Publique (soit 40%), par une histoire commune au service des missions de la République, par l'importance des enjeux sociétaux que représente l'Education.

Mais cette profession, par ses lieux d'exercice - école, lycée, collège...- son environnement - urbain, ZEP,

milieu rural...- le statut des personnels et l'accroissement de la précarité, ne recouvre pas les mêmes réalités en terme de charges et de conditions de travail, de reconnaissance et de rémunération.

## 2 b1 Garantir nos qualifications au service d'une école de qualité

La qualité du service public d'éducation passe par de nécessaires créations d'emplois car des besoins croissants en enseignants, en personnels d'orientation, d'encadrement et de vie scolaire, ne sont pas assurés actuellement. Cette réalité s'inscrit dans la volonté du gouvernement de supprimer un fonctionnaire sur deux ; il faut au contraire créer et pérenniser de nouveaux métiers : de l'assistance administrative aux directeurs dans les écoles à l'intégration des enfants handicapés, à l'administration des réseaux informatiques, la gestion des labos de langues de sciences ou de technologie...

L'amélioration des conditions de travail passe par :

- Le strict respect des qualifications disciplinaires et des affectations dans les établissements selon les corps d'origine.
- La stabilité des équipes éducatives qui doit être la norme.
- La reconnaissance et le renforcement de la mission de titulaire remplaçant dans le 1<sup>er</sup> comme dans le 2<sup>nd</sup> degré. Cette mission doit être redéfinie et reconnue. Elle nécessite expérience et motivation et ne doit pas échoir systématiquement aux jeunes collègues. Pour être efficace, cette mission doit être bien délimitée et abondée en postes surnuméraires.

La suppression de " *l'obligation au remplacement interne* " totalement inopérante dans les établissements s'impose tout comme le recours aux heures supplémentaires dans le second degré.

Cela est incompatible avec une gestion purement comptable des affectations en particulier des néo titulaires, des services éclatés sur de multiples établissements, le recours à des personnels précaires sur des emplois de substitution.

La revalorisation des métiers passe aussi par une reconnaissance statutaire du travail collectif, en lien avec les différents acteurs de la communauté éducative, la concertation, la participation à l'orientation en lien avec les conseillers d'orientation psychologues, le rôle de professeur principal, le traitement de la difficulté scolaire, la participation à la vie de l'établissement, le statut d'élu représentant les personnels ...

Pour la Ferc-Cgt, c'est sur le maintien et l'amélioration du statut général de la fonction publique que doit s'appuyer la revalorisation de la carrière des enseignants.

## 2 b2 Mettre l'accent sur la formation

Enseigner à des générations d'enfants ou de jeunes, faire évoluer ses pratiques, sa carrière, s'enrichir en s'épanouissant nécessite un réel accès à la formation continue.

Ce droit est quasi inexistant dans un ministère dont c'est pourtant la spécialité ! La Ferc-Cgt exige la déclinaison de l'accord de 2004 portant sur le droit individuel à formation (DIF), de proximité, pris à 100% sur le temps de travail, et correspondant à 10% de ce dernier soit à 1 an de formation tous les 10 ans ou 1 trimestre tous les 2,5 ans.

Le DIF doit permettre d'accéder à des qualifications supplémentaires en lien ou pas avec le métier d'origine. La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une des voies d'accès à la certification. Les personnels, titulaires

et non titulaires qui souhaitent entreprendre une démarche VAE, doivent pouvoir bénéficier de l'information, des conseils de l'accompagnement et d'un bilan de compétences avec le financement nécessaire, gratuit pour le candidat.

## 2 b3 Une exigence de démocratie dans les écoles, les lycées et les collèges

C'est à partir des choix gouvernementaux que les organisations syndicales représentant des personnels sont amenées à se prononcer au sein des instances. Il s'agit d'avis à émettre sur le budget, la dotation horaires globale, les carrières des personnels... dans le cadre de structures consultatives. Cette forme de participation minimaliste relèguerait le syndicalisme à une activité de cogestion.

Pour la Ferc Cgt, toute évolution du métier doit être conditionnée à de véritables négociations avec les organisations syndicales représentant les personnels. La Ferc Cgt revendique la création de nouveaux droits syndicaux, notamment un statut de l'élus et les moyens nécessaires pour assurer leurs responsabilités.

## 2 c STRUCTURATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF (voir tableau, page 10)

Caractéristiques :

Ce système est frappé depuis plusieurs années par la perte de milliers d'emplois et par une précarisation de plus en plus grande d'une partie des personnels entraînant une dégradation des conditions d'étude pour les jeunes, de travail pour les personnels et de la qualité du service.

L'une des problématiques réside en ce que la réflexion sur le système éduca-

tif n'est pas portée sur sa globalité mais segmentée niveau par niveau, C'est la cohérence de l'ensemble qui est mise en cause, les liens (passages) de l'un à l'autre, vécus comme des ruptures, reportent la responsabilité aux carences du niveau précédent.

### Ecole préélémentaire et élémentaire

Il existe, en maternelle, un programme d'enseignement avec des objectifs définis : initiation au langage et à l'écrit, éveil artistique, etc. (en 1995, plus de 99% des enfants de 3 ans étaient inscrits en maternelle).

L'importance et le rôle de l'école maternelle dans la sociabilisation, les préapprentissage et dans le traitement de l'inégalité sociale sont remis en cause au profit des jardins d'éveil dont le fonctionnement repose sur le financement des familles. C'est le sens de notre engagement dans la lutte au sein du collectif " *Pas de bébés à la consigne* ". Il s'agit d'imposer l'existence d'un service public de la petite enfance tenant compte de la diversité des modes d'accueil des tout-petits. Il faut cependant garantir aux familles l'accès à l'école dès deux ans.

La création d'établissements autonomes (EPEP), envisagée depuis 1998, est en phase expérimentale et susceptible d'être généralisée rapidement... Mise en place sans concertation, elle pose la question de l'égalité de traitement liée aux possibilités financières des communes, mais aussi celle des compétences fixées par les collectivités sur ce type d'établissement.

Par ailleurs, la réforme de l'enseignement du primaire acte la suppression de 2 heures d'enseignement hebdomadaires, un enseignement minimal et utilitariste pour les élèves, une évaluation visant la mise en concurrence des écoles et reportant la responsabilité de

l'échec éventuel des élèves aux enseignants, une révision des programmes traduisant un appauvrissement général des apprentissages (contenu et méthodes).

### Le secondaire

#### Le Collège :

Après la mise en place des CEG (1959) et des CES (1963 avec ses 3 filières - enseignement général long (classique ou moderne) aboutissant au lycée, enseignement général court aboutissant au CET (enseignement professionnel court), cycle de transition et terminal pratique (apprentissage ou VA), la réforme Haby en 1975 a mis en place le Collège unique.

Les filières sont supprimées et tous les élèves de la 6ème à la 3ème sont accueillis dans un même type d'établissement et reçoivent un enseignement identique.

Cette structure, censée démocratiser l'accès à l'éducation, a rencontré très vite des difficultés allant à l'encontre des principes fixés et qui n'ont jamais été surmontées : hétérogénéité, des publics scolaires (niveau et origine sociale), démocratisation contrariée (orientation mal adaptée ou utilisée comme outil de sélection, inégalités entre établissements, etc), objectifs du Collège unique mal définis quant à la diversité du public scolaire (remédiation aux difficultés d'acquisition, accompagnement des élèves en difficultés, préparation des élèves s'orientant vers des études longues), définition d'un socle commun de connaissances...

Ces difficultés ont été source de multiples rapports (Legrand 1982, Bouchez 1993, Dubet 1999 Joutard 2001) suivis ou pas de réformes (Savary - rénovation du CU 1982, Bayrou - Nouveau contrat pour l'école 1994, Royal -

### 3. Un projet éducatif pour tous

#### 3 a LES LIENS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière d'éducation est un des aspects de la décentralisation.

Celle-ci, concernant le monde éducatif, hors 1<sup>er</sup> degré dont la gestion des locaux et le financement du matériel dépend des communes, s'est mise en place en plusieurs temps :

\* Lois de 1983-1985, premières lois de décentralisation qui transfèrent aux collectivités territoriales (régions et départements), les compétences en matière d'immobilier. Gestion, entretien, rénovation, fonctionnement... des locaux.

\* 2003, responsabilité des personnels TOS.

\* Loi du 13 août 2004, les collectivités territoriales n'ont plus seulement la charge matérielle des lycées et collèges, mais ont la responsabilité des missions d'accueil, d'entretien général et technique, de restauration, d'hébergement.

La plupart des régions et départements se sont engagés dans la construction et l'entretien des locaux.

La politique immobilière des collectivités a été globalement un succès.

Régions et Départements ont fait plus, mieux et plus vite que l'Etat.

Les fonds qu'elles y ont investi représentent 16% de plus que le montant de la compensation de l'Etat.

Depuis 2004, les compétences des collectivités influent sur la formation dans les lycées et collèges, et le PRDF (Plan Régional De Formation).

1999, Lang - 2001) pour aménager le Collège unique mais sans résultats probants. Au contraire, les inégalités se sont accentuées et des dispositifs pédagogiques (CPPN, Classes d'adaptation et d'insertion) ont fonctionné comme de véritables filières de relégation.

Quant aux ZEP créées en 1981, elles n'ont jamais reçu les moyens nécessaires (matériels, financiers et humains) pour leur permettre de réduire l'échec scolaire dans des secteurs géographiques défavorisés.

#### Le lycée :

Quelle est la place du lycée dans le système éducatif ? Le débat traditionnel le situe entre un " enseignement qui prolongerait le collège " et un " enseignement qui préparerait à l'enseignement supérieur ".

Son niveau se situe à la charnière entre la scolarité obligatoire et le prolongement des études, entre ce qui constitue une " culture commune " avec l'entrée dans la vie active, et une spécialisation (filière) pour préparer le baccalauréat et accéder à l'université.

L'enseignement et la formation dans les lycées doivent se fixer pour objectifs de :

- créer les conditions nécessaires pour permettre à chaque jeune d'accéder à une qualification reconnue à la sortie du lycée et d'avoir les moyens de " se former tout au long de la vie ".

Cela nécessite :

\* l'acquisition de connaissances disciplinaires,

\* des méthodes de travail qui favorisent les approches individuelles et collectives et permettent aux lycéens de construire leur autonomie,

\* une aide à l'orientation pour contribuer à l'élaboration de projets personnels.

- En même temps qu'un lieu de transmission et de construction des savoirs

et des raisonnements, le lycée doit aider à l'apprentissage de comportements citoyens et à l'élargissement de l'horizon culturel de tous,

- Les lycées doivent être ouverts sur la vie et notamment pouvoir développer des liens avec l'entreprise, le milieu associatif, avec l'environnement social et culturel, et intégrer ces liens, sous la responsabilité de l'Education nationale, dans le cursus de formation,

- Une égale dignité entre les filières générale, technologique et professionnelle doit être reconnue.

#### Éducation Spécialisée

Au delà de la création des classes de perfectionnement en 1909, destinées à des enfants classés comme " *débiles légers* ", une réflexion sur une politique d'adaptation et de prévention ne devient effective qu'en 1970, visant à *la réinsertion dans " la mesure du possible en classe normale "*.

Aujourd'hui, à la demande de leur famille, les enfants handicapés peuvent être scolarisés dès la maternelle, sur la base d'un projet personnalisé.

- RASED : (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) créé en 1990, visant à " *adapter l'action pédagogique aux caractéristiques des élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux* ".

- EREA : (Etablissement régional d'enseignement adapté) dispense essentiellement un enseignement professionnel à des élèves qui ne peuvent " *fréquenter utilement les classes normales* ".

Les élèves handicapés peuvent bénéficier éventuellement d'un accompagnement par des AVSI ou AVSC.

Certaines collectivités territoriales ont accompagné des établissements dans des actions éducatives (sports, voyages...), mais n'ont pas encore franchi le pas de la pédagogie.

Avec la 2<sup>de</sup> étape de la décentralisation, la situation " évolue ". Par la nature même des nouvelles compétences qui leur sont accordées, les collectivités territoriales adaptent leur politique à l'Éducatif et s'y impliquent de plus en plus.

La FERC CGT réaffirme son attachement et son exigence d'un système éducatif sous garantie de l'état, avec un statut de fonctionnaire d'état pour les personnels.

Responsables au delà de la gestion matérielle des bâtiments, des missions d'accueil, d'entretien général et technique, de la restauration, de l'hébergement, les régions et départements " gèrent " les personnels Techniciens et Ouvriers de service.

La FERC CGT réaffirme son attachement au statut de personnel d'Etat des TOS, seule garantie d'un égal traitement d'égalité sur tout le territoire national, pour tous les usagers du système public éducatif.

Si en matière de projets éducatifs financés par les Régions ou les départements, on assiste à un foisonnement d'initiatives, leur diversité et leur multiplication peuvent être synonymes d'inégalité.

Si pour l'Ecole, la sectorisation (carte scolaire) relève de la commune depuis toujours, la loi de 2004 confie aux conseils généraux la définition des secteurs de recrutement.

Se posent les questions de l'aménagement du territoire, du maintien, de l'instauration de la mixité sociale.

Face à ces nouveaux enjeux territoriaux, la FERC-CGT pose la question de la démocratie des instances locales.

Le fonctionnement des CESR, CAEN, CDEN, Ca des EPLE et Conseils d'école ne donne pas satisfaction dans le sens où il n'existe aucune assurance que les instances élues prennent en compte les réflexions et expressions.

Il est nécessaire de définir de réelles responsabilités pour ces instances.

La FERC CGT réaffirme son exigence :

- d'un système public d'enseignement,
- du maintien du statut du fonctionnaire d'État pour ses agents,
- de l'égalité des contenus d'enseignement sur tous les territoires pour tous les publics.

### 3 b L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

L'autonomie des établissements du second degré (EPLÉ) dans les domaines financier, administratif et pédagogique a été mise en place en 1983.

Cette évolution s'est faite de façon concomitante avec les lois de décentralisation de 1982 qui attribuaient, aux conseils régionaux ou généraux, des compétences accrues en matière de gestion des établissements du second degré.

Leur fonctionnement a été défini par le décret du 30 août 1985, modifié en 2010 de façon importante.

Dans le premier degré, la création d'établissements autonomes (EPEP) est envisagée pour la première fois dans un rapport sur la rénovation du service public de l'éducation nationale en 1998 (rapport du recteur Pair).

Depuis 25 ans, les interrogations sur la véritable portée, la légitimité, et les limites de cette autonomie n'ont jamais cessé.

Les transformations apportées concernent l'emploi des dotations en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé.

Dans le cadre des différentes réformes du lycée, voie professionnelle, voie générale et technologique, l'accompagnement personnalisé représente jusqu'à 30 % de la dotation globale (DHG).

Ces évolutions marquent un renforcement des prérogatives du chef d'établissement au détriment des prérogatives du conseil d'administration dont la majorité des membres sont élus. Car si celui-ci doit soumettre son projet de répartition horaire au conseil d'administration, il en arrête seul l'emploi après une deuxième délibération du conseil d'administration.

La nouvelle version du décret comporte une nouvelle sous-section intitulée " le conseil pédagogique " qui en précise la composition et les compétences. Cette instance est consultée sur la coordination des enseignements, l'organisation des enseignements groupe de compétences, la partie pédagogique du projet d'établissement des propositions d'expérimentation pédagogique...

Là encore, les prérogatives du conseil d'administration se trouvent diluées à la fois par la multiplication d'instances, et par le fait que c'est le chef d'établissement qui nomme les membres du conseil pédagogique.

De plus, il fixe l'ordre du jour et les dates des séances du conseil.

Il y a là un changement profond dans la logique de fonctionnement des établissements susceptibles de générer de dangereuses dérives pour les conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

L'autonomie des établissements doit être corsetée par l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Les horaires et les conditions de travail d'un élève dans une filière donnée ne doivent pas dépendre de l'établissement dans lequel il est inscrit.

Cela remet en cause le caractère national de notre service public d'éducation.

### 3 c LA LAÏCITÉ ET L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le concept de laïcité s'est forgé tout au long de l'Histoire. La constitution de 1958 l'inscrit dans son article 1<sup>er</sup> " *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ", sans toutefois la définir.

On pourrait dire que la laïcité correspond à une conception politique (inspirée de valeurs philosophiques), concrétisée par un ensemble de textes basés sur la séparation des pouvoirs politiques et administratifs du domaine religieux.

C'est ce qui ressort de **la loi de 1905** " *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* /\_/\_. *La République ne reconnaît, ni ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ". Si la laïcité a toujours été l'objet d'attaques, de décisions dérogatoires, on ne peut que constater que, de nos jours, elle est remise en cause par différents mouvements religieux d'une part, de même dans différentes expressions du Président de la République.

Dès l'instant où au nom du respect des croyances, se développent :

- des classifications et des définitions d'appartenance (communautaires, culturelles, religieuses),
- une discrimination dite " positive " sur critères religieux (préfet musulman),
- le soutien des finances publiques aux organisations confessionnelles,

se développent stigmatisation, oppositions des communautés entre elles.

La question scolaire, enjeu essentiel de l'évolution de la société, constitue sans doute la cause qui a engendré le plus de débats et justifié le plus de promulgation de nouveaux textes et donné lieu à une jurisprudence conséquente.

- **Loi Falloux de 1850** : " *Les établissements libres peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'Etat, un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder un dixième des dépenses annuelles de l'établissement. Les conseils académiques sont appelés à donner leur avis préalable sur l'opportunité de ces subventions* ".

- **Loi Ferry de 1882** : " *Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires* ".

- **Loi Goblet de 1886** : " *Les établissements d'enseignement primaire de tout ordre peuvent être publics, c'est à dire fondés par l'Etat, les départements ou les communes ; ou privés, c'est à dire fondés et entretenus par des particuliers ou des associations. .../-... Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque* ".

- **Circulaires Jean Zay de 1936** : Elles interdisent toute forme de propagande, politique ou confessionnelle, à l'école, et tout prosélytisme.

- **Constitution de 1946** : L'organisation de l'enseignement public et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ".

- **Loi Debré de 1959** : Elle donne aux écoles privées le choix entre :

- L'intégration à l'enseignement public.

- **Le contrat simple** : L'Etat rémunère les maîtres mais ne participe pas aux frais de fonctionnement des écoles en contrepartie du respect des normes établies par l'Etat (qualification des maîtres, organisation de l'enseignement, etc.)

- **Le contrat d'association** : L'Etat rémunère les maîtres et participe aux frais de fonctionnement des écoles mais pas à l'instruction religieuse ni aux frais d'internat et de demi-pension. Le *statu quo* : les écoles sont hors contrat et ne reçoivent aucun financement de l'Etat.

" *L'Etat assure aux enfants et adolescents dans les établissements publics d'enseignement la possibilité de recevoir un enseignement conforme à leurs aptitudes dans un égal respect de toutes les croyances. L'Etat proclame et respecte la liberté de l'enseignement et en garantit l'exercice aux établissements privés régulièrement ouverts. .../... Dans les établissements privés, l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'Etat. L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances, y ont accès* ".

- **Loi Guerneur de 1977** : assure aux maîtres de l'enseignement privé sous contrat les mêmes avantages sociaux de carrière (formation, avancement, retraite, ...) qu'aux titulaires du public.

- **Avis du Conseil d'Etat de 1989** (réitéré en 1992) : Il rappelle que le port de signes religieux à l'école est toléré dans la limite du prosélytisme et à condition de ne pas s'accompagner du refus de suivre certains cours ou de la mise en cause de certaines parties du programme scolaire.

- Accord Lang - Cloupet de 1992 : Il prévoit de nouvelles modalités de financement des écoles privées en se basant sur le " *coût moyen d'un élève externe dans l'enseignement public* ", de recrutement et de formation des personnels enseignants, de décharges de services pour les directeurs d'école dans les mêmes conditions que ceux du public.

- Aménagement de la loi Falloux en 1993 : Les collectivités locales peuvent subventionner les investissements des établissements privés sous contrat.

- Circulaire Bayrou de 1994 : Recommande l'interdiction à l'école de tous les " *signes ostentatoires qui constituent en eux mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination* ".

- Loi de décentralisation de 2004 : Elle prévoit l'extension aux écoles privées sous contrat du forfait communal pour les élèves qui ne résident pas dans la commune où ces écoles sont implantées. " *La commune de résidence ne peut traiter différemment le cas des élèves scolarisés dans un établissement privé et celui des élèves scolarisés dans une école publique d'une autre commune* ".

C'est à travers les privilèges récents accordés à l'école privée sous contrat que l'on mesure la nouvelle remise en question de la laïcité.

- Plan " *Espoir Banlieues* ", qui prévoit la création de 50 nouvelles classes de l'enseignement privé en banlieue,

- Suppressions de postes effectuées à partir d'un ratio plus avantageux que pour le public.

- Décret de mars 2008 qui abroge l'article 5 des lois et décrets régissant l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat. Les écoles religieuses ne sont

plus tenues de soumettre à l'Etat le détail des matières enseignées dans leurs établissements. Elles peuvent ainsi dispenser autant d'éducation religieuse qu'elles le souhaitent, au détriment de l'enseignement général.

- Les directeurs diocésains sont nommés non par l'Education Nationale, mais par l'évêque et le secrétaire général de l'enseignement catholique. Article 89 de la Loi du 13 août 2004, obligeant les communes à verser un forfait à l'organisme de gestion catholique. Plus de 400 000 élèves sont concernés pour des sommes allant de 400 à 1000 euros par élève.

L'Enseignement privé sous contrat veut que l'État supporte toutes ses charges financières (rémunération des personnels enseignants, dotation élèves, entretien du patrimoine...), mais garder sa liberté de constituer ses équipes pédagogiques.

Les établissements concernés, tout en conservant toutes les prérogatives d'entreprises privées, deviennent en fait une " *composante associée* " au service public d'éducation. C'est ce " *label* " qui leur permet de réclamer toujours plus de financement public.

Les maîtres sous contrat qui sont des agents non titulaires de droit public ne pourront devenir fonctionnaires qu'avec l'abrogation de la loi Debré et l'intégration des établissements privés dans la fonction publique.

La FERC CGT revendique l'intégration de tous les secteurs d'enseignement et de formation privés dans un seul service public, laïque et démocratique.

Pour faciliter cette intégration, il s'agit de rapprocher au maximum la situation des personnels enseignants des établissements sous contrat de celle des enseignants du secteur public.

### 3 d FORMER POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ.

La profession enseignante ne peut se réduire à un référentiel de compétences.

Enseigner est un métier qui s'apprend. Les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) sont la traduction d'un niveau de recrutement commun et d'une formation professionnelle commune croisée entre le premier et le second degré.

Le débat éducatif ne peut se limiter aux seuls aspects de disciplines, de méthodes ou de pédagogie.

La reconnaissance des qualifications, la définition des missions, des moyens et des objectifs doivent permettre une promotion par l'École, un accès Émancipateur aux savoirs pour l'ensemble d'une classe d'âge.

La réforme du recrutement de la formation des personnels enseignants n'a pas pris en compte les moyens pour transformer l'école, elle vise essentiellement à réaliser les économies budgétaires.

Elle met aussi en avant une conception utilitariste du métier d'enseignant qui résume la fonction à des savoir-faire,

*A contrario*, une démarche transversale de formation doit intégrer une dimension pédagogique (violence, hétérogénéité, orientation) mais aussi statutaire (responsabilité, droits et obligations).

Cela permettrait des échanges à partir de compétences croisées et communes générales, techniques et professionnelles.

Le métier d'enseignant doit permettre une réorientation professionnelle à l'initiative de l'intéressé.

Cela nécessite la mise en place d'une formation continue adaptée et ouverte et la réactivation du congé mobilité.

Face à un métier en évolution constante, l'autoformation est trop souvent la seule réponse aux évolutions des programmes, des méthodes et des techniques. Alors que cette adaptation devrait relever des missions des IUFM.

Tous les personnels devraient pouvoir bénéficier d'une formation continue sur leur temps de travail, les demandes de formation relèvent du choix chacun.

La poursuite dogmatique de la politique libérale, du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, a permis de générer des suppressions massives de postes, alors que nous sommes dans une période sans précédent de départs en retraite et que les effectifs élèves sont en train d'augmenter.

Ces destructions d'emplois diminuent le nombre de places offertes au concours et contribuent à l'aggravation du chômage.

Pour devenir enseignant, la réforme de la formation impose aux jeunes de faire des études plus longues sans aucune contrepartie salariale.

Imposer le concours à l'issue du master accentuera encore plus le tri social parmi les futurs enseignants et diminuera, pour les jeunes issus de milieux défavorisés, les possibilités d'accéder à ces métiers.

L'impact de la réforme de la formation des enseignants aura des conséquences désastreuses, sur les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves.

## 4. L'égalité de l'accès à la connaissance et la réussite pour tous

### 4 a L'ORIENTATION

L'introduction du concept de " *formation tout au long de la vie* " entraîne l'apparition de celui " *d'orientation tout au long de la vie* ". Formations initiale et continue et orientation sont des champs inséparables, l'orientation conditionnant l'efficacité de la formation.

L'information sur les métiers et les formations est une mission à part entière de l'école.

Dans les établissements, le chef d'établissement est responsable de l'élaboration et de l'évaluation du programme d'information pour l'orientation.

Le conseiller d'orientation psychologue est conseiller technique dans ce domaine en lien avec les profs et les documentalistes. Il joue un rôle spécifique d'écoute et de conseil.

Les CIO et les CDI sont des endroits privilégiés qui participent à l'organisation et à la coordination des actions.

D'autres organismes comme l'ONISEP et les CIDJ participent aussi à ces actions.

Un rapport du Haut Conseil à l'Éducation affirme que l'orientation sert plus à exclure qu'à insérer. Cet état de fait induit des exclusions successives vers des filières moins considérées alors qu'il faudrait que ces décisions se fassent par choix... Cette conception " *sanction* " de l'orientation doit évoluer pour donner une image plus claire et plus attrayante des métiers et des activités.

La mission de conseil en orientation, exercée par des personnels formés, indépendants des chefs d'établissements, des branches patronales et des décideurs régionaux, doit être garantie dans le service public de l'éducation.

La dimension psychologique du conseil en orientation, le recrutement et la formation correspondants doivent être reconnus.

### 4 b LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

" *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ".

La constitution définit ainsi un droit à l'Éducation et à la formation professionnelle et insiste sur un point fondamental qui est le principe d'égalité d'accès. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. L'accès à cette formation professionnelle et l'éducation permanente doit permettre l'accès à la qualification reconnue quels que soient l'âge, le niveau d'étude, l'emploi occupé et la taille de l'entreprise.

À l'horizon 2015, le " *marché du travail* " va connaître des bouleversements importants sous l'effet des départs de classes d'âge nombreuses. Environ un tiers des emplois sera concerné. Cela se traduira par une hausse des emplois à pourvoir et des besoins de main d'œuvre qualifiée sur de nombreux secteurs d'activités. Les mobilités professionnelles seront très inégalitaires, internes ou externes, et se feraient à l'avantage des plus qualifiés. Ces tendances marquent la nécessité d'un accompagnement des personnes et des entreprises par les politiques publiques, qu'il s'agisse de l'orientation des jeunes ou de l'accompagnement des demandeurs d'emploi

sur le marché du travail, notamment par une sécurisation des parcours professionnels.

La Cgt exige un grand service public de l'éducation, et un grand service public de l'orientation, de la formation, de la certification qui permette aux jeunes d'acquérir un haut niveau d'éducation, et de formation afin que les salariés et les citoyens puissent assurer leur droit à la formation tout au long de leur vie.

Ce service, en partenariat avec les autres organismes publics et associatifs, doit intervenir en priorité :

- en direction des publics sans qualification ou qui possèdent des qualifications inadaptées au marché du travail,
- pour dispenser des formations professionnelles certifiées par des titres ou des diplômes.

Ce service public doit pouvoir bénéficier de financements des pouvoirs publics garantissant :

- la capacité d'une réponse adaptée aux besoins sociaux et économiques du pays,
- l'égalité d'accès et de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire,
- l'existence pérenne de services annexes nécessaires aux usagers (hébergement, restauration).

L'école ainsi que les associations d'éducation populaire ont également pour objectif de favoriser la socialisation, la construction de la personnalité, de la pensée critique, nécessaires à une vie citoyenne, responsable, et à une insertion professionnelle et sociale réussie pour tous.

La décentralisation, en cours d'élaboration, ferait du patronat le véritable prescripteur de ses besoins de formation, assimilant les besoins individuels et remettant en cause un des grands

principes républicains : l'égalité d'accès et de traitement des citoyens aux services publics dont l'Etat est garant sur l'ensemble du territoire.

L'Education nationale a pour objectif de dispenser l'enseignement et de délivrer des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives.

Le caractère spécifique de l'enseignement supérieur, celui de pouvoir délivrer un enseignement lié à l'évolution de la recherche, est garanti par le statut particulier des enseignants-chercheurs, les statuts particuliers des personnels IATOS.

C'est ce caractère national d'égalité des droits des étudiants, enseignants et personnels, qui est mis en cause par toutes les contre-réformes ministérielles successives.

## 4 c LA MIXITÉ SCOLAIRE

Depuis des années, on peut considérer qu'il existe un consensus pour constater que la sectorisation ne répond plus aux objectifs de mixité sociale qui lui étaient assignés.

Faut-il en conclure pour autant que son principe a perdu de sa pertinence ?

La FERC-CGT ne le pense pas, bien au contraire, et veut pointer les causes des " *défaillances* " pour les dépasser. L'habitat s'est fortement modifié depuis plus de 30 ans : Dans un contexte de crise économique, l'extension des zones péri-urbaines (communes autrefois rurales, avec habitat individuel dominant, aujourd'hui incluses dans des zones urbanisées) a entraîné une nouvelle ségrégation sociale, liée au coût foncier, s'ajoutant à celle existant dans les ZUP.

La carte scolaire ne doit pas être le calque de la " *carte de l'habitat* " et doit s'efforcer de mettre en place un équilibre entre les divers types de populations. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. L'école ghetto est la résultante de l'habitat ghetto.

Pour échapper à ce déterminisme géographique et économique, des familles essaient de contourner la carte scolaire en usant d'un système de dérogations ou en recourant à l'enseignement privé. Ce phénomène accroît encore les écarts entre établissements et renforce les inégalités.

La FERC-CGT considère que le principe de sectorisation conserve toute sa légitimité et condamne toutes velléités visant à sa suppression ou à des mesures d'assouplissement qui aboutiraient aux mêmes conséquences : une mise en concurrence des établissements, une sélection à leur accès et sur quels critères (dossier scolaire, origines sociales, culturelles, autres ?), un traitement de l'école comme un quelconque produit de consommation avec " *fixation d'une valeur* " et application du principe " *de l'offre et de la demande* " ne conduiraient qu'à une aggravation des inégalités.

La FERC-CGT se prononce pour une révision du découpage de la carte scolaire à partir des établissements.

La réflexion doit distinguer les trois niveaux (1<sup>er</sup> degré, collèges et lycées) car les stratégies d'évitement ne répondent pas aux mêmes motifs. Par exemple, dans l'enseignement pré-élémentaire, l'absence de services associés tels l'accueil et la garde des enfants avant et après la classe, entraîne des choix d'inscription différents, notamment vers le privé.

Cette révision doit être reliée à une véritable politique de la ville ayant pour objectif la mixité (respect de la part de logements sociaux - loi SRU, répartition sur tout le territoire de la commune de ces logements et non pas leur concentration en périphérie, encadrement des loyers et abandon du surloyer, développer un habitat à " *visage humain* " en facilitant l'accession à la propriété, mise en place d'une politique culturelle et de loisirs accessible à tous).

Pour être revalorisés, les établissements qui sont l'objet de contournements doivent bénéficier d'efforts importants en termes de moyens de toute nature, ce qui repose la question de la politique des ZEP et des " *établissements réussite* ".

Améliorer le niveau et la qualité d'accueil des établissements contournés signifie :

- Une offre de formation (filières, carte de formations, choix d'options, etc.) de qualité, identique quel que soit le lieu d'implantation (ce qui va à l'encontre de la logique des pôles de formation), systématisant les travaux de groupes réduits.

Cette offre devrait intégrer également des classes préparatoires sans que leur accès serve d'outil de mesure de la réalité de la mixité sociale.

- Un personnel d'enseignement et d'encadrement qualifié et en nombre suffisant, permettant un réel suivi des élèves.

- Des locaux et des équipements de même qualité.

- Une liberté pédagogique que l'on peut traduire par " *un même contenu quelque soit le lieu même si les pratiques pédagogiques sont différentes* ".

De nombreuses initiatives existent partout en France pour " *travailler autrement* ", *développer le travail en équipe dans les approches pluridisciplinaires*, " *favoriser la découverte* ", développer et accompagner des projets collectifs, ... qui se heurtent à des complications administratives dans leur mise en œuvre ou à des difficultés de financement !

Par ailleurs, ces mesures ne trouveraient leur pleine efficacité qu'avec la mise en place de politiques ambitieuses concernant notamment :

- l'aménagement du territoire, en particulier dans le domaine du transport,
- la politique sociale,
- le développement de l'emploi stable.

#### 4 d L'INTÉGRATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

" *Toute personne a droit à l'Education* "

C'est ce que traduit la loi du 11 février 2005 qui détermine le droit à une scolarisation, pour tout enfant handicapé, dans le cadre d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation), que ce soit dans un établissement ordinaire (école, collège, lycée) ou au sein d'une structure ou établissement spécialisé.

##### Les exigences :

L'approche doit se faire avec discernement, selon la nature et le degré du handicap, prenant en compte les avis de l'enfant et de sa famille, des médecins et des personnels enseignants.

Cette approche doit pouvoir proposer des réponses souples et évolutives, combinant le recours aux différentes structures d'accueil et de soins.

L'insertion en milieu ordinaire doit être, autant que possible, favorisée car elle peut permettre une meilleure socialisation de l'enfant ainsi qu'un regard différent de la part de ses camarades. Elle peut permettre également une certaine émulation favorisant ainsi les résultats scolaires. Ces éléments doivent faire l'objet d'observations et d'évaluations régulières car l'effet inverse peut aussi advenir.

Toute scolarisation de l'enfant porteur de handicap, doit s'inscrire :

- dans la précocité, dès l'école maternelle,
- dans la durée, de l'école maternelle à l'université,
- dans un accompagnement de qualité, sans coupure tout au long du parcours,
- dans un accompagnement et un accès aux composantes de la vie sociale, (autour et en dehors de l'école),

##### Les réalités :

La scolarisation des enfants porteurs de handicap(s), s'est accompagnée de l'exigence de nouveaux métiers, liés à leur accompagnement.

AE puis AVS ont participé à leur intégration.

La précarité et la durée des contrats (Contrat d'avenir ou contrat d'accompagnement dans l'emploi) génèrent une interruption contraire à toute notion de continuité

L'absence ou quasi absence de formation, limitée très souvent à des généralités, ne facilite pas la prise en charge des enfants handicapés et ne permet pas l'accès à une qualification.

Le nombre de places adaptées en établissements et de personnels qualifiés est très nettement insuffisant, ce qui incite certaines familles à les scolariser à l'étranger.

L'accueil d'un enfant handicapé dans une classe ordinaire peut, dans certains cas, entraîner des difficultés auxquelles l'enseignant n'est pas préparé, avec des conséquences sur l'ensemble des élèves.

#### 4 e LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La lutte contre les discriminations est un des fondements majeurs des statuts de la CGT. La FERC entend s'inscrire pleinement dans ce champ de revendication, promouvoir l'égalité de tous dans le domaine de l'éducation et être force de proposition afin de développer la notion d'égalité des droits auprès des élèves de notre système éducatif.

Dans ce cadre la FERC participe aux groupes de travail confédéraux et intersyndicaux afin de peser sur les décisions des différents ministères dont son champ de syndicalisation découle. Pour cela, il est nécessaire :

- de mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'affichage promues et portées par les ministères dans le cadre de la lutte contre les discriminations,
- d'intégrer la notion réelle de discrimination dans les programmes étudiés par les élèves et de fait dans les

manuels scolaires qui ne doivent plus faire écho à des stéréotypes encore trop souvent véhiculés par notre société.

- de former les personnels des établissements scolaires, notamment les enseignants, les CPE, les infirmier(e)s et médecins scolaires, les assistant(e) sociaux afin qu'ils interviennent pleinement dans l'éducation des élèves sur ce thème,

- de mettre en place des espaces démocratiques dans les établissements scolaires et universitaires où les élèves pourront y évoquer les problèmes de discrimination qu'ils rencontrent,

- d'appliquer les différentes recommandations et préconisations de la HALDE dans le domaine scolaire et universitaire,

- de développer des réels partenariats entre les ministères de l'EN et de l'enseignement supérieur avec le monde associatif,

- de promouvoir un accès réel des différentes filières sans distinction entre jeunes filles et jeunes garçons,

- d'intégrer la lutte contre les discriminations dans les règlements intérieurs des établissements scolaires.

## 4 f LA MÉDECINE SCOLAIRE

Dans le cadre de l'égalité à l'accès aux soins pour tous, il est nécessaire de promouvoir la médecine scolaire qui peut être révélatrice de problèmes médicaux ou psychologiques rencontrés par les élèves. La médecine scolaire doit comporter deux axes d'égale importance : la prévention et la détection. Si certains modules d'éducation à la santé sont déjà mis en place et normalement obligatoires, ils passent souvent en arrière-plan faute de moyens. Il faut donc :

- appliquer ou mettre en place des modules d'éducation à la santé dans le cadre de la prévention, par exemple sur les thèmes suivants : les diffé-

rentes addictions, l'hygiène de vie, le mal-être, etc.,

- développer les moyens de la médecine scolaire avec le nombre suffisant d'infirmier(e)s et de médecins scolaires dans les établissements et les secteurs (écoles élémentaires et pré-élémentaires) scolaires,

- augmenter le nombre d'assistant(e)s sociaux,

- développer, de fait, les visites médicales pour les élèves plusieurs fois au cours de leur scolarité,

- développer les visites médicales pour les étudiants,

- mettre en place des CHS dans les établissements scolaires et les universités,

- le réel fonctionnement des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

## 4 g L'ACCÈS AU MONDE DE L'INFORMATION

Nous sommes entrés dans le monde du tout information depuis le développement exponentiel des moyens de communication. Les élèves sont ainsi confrontés au flux quotidien d'informations que les multiples médias promeuvent. Il est donc nécessaire, afin de développer leur esprit critique et de les former à être des citoyens responsables pleinement conscients de leurs droits et de leurs devoirs dans la société, d'éduquer les élèves à la science de l'information. Pour la FERC il faut :

- développer les moyens d'information (informatiques ou non) dans les établissements scolaires et universitaires afin qu'élèves et personnels et y aient tous accès,

- former les personnels à l'ensemble des moyens de communication et d'information, lors de la formation initiale et continue,

- créer des modules de formation à l'information et à la recherche documentaire tout au long de du cursus scolaire et universitaire, qui soient obligatoires

dans les programmes,

- développer des partenariats avec les différents médias afin que des professionnels interviennent auprès des élèves et des étudiants.

## 4 h ÉDUCATION ET CULTURE

Selon l'Unesco, " *la culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* ".

Culture et droit à la culture sont des éléments fondamentaux de la démocratie et de la construction du citoyen, facteurs d'émancipation et de libération.

En bénéficier, c'est pouvoir être acteur de la transformation sociale. D'autant qu'au nom de la culture, des groupes voire des sociétés peuvent se replier sur eux-mêmes et favoriser le nationalisme. La maîtrise des " codes " culturels est indispensable. Elle est garante de la démocratie, et permet l'appréciation et la dénonciation d'éventuelles dérives.

La culture ne saurait être abandonnée au marché alors que le capitalisme tente de transformer toute activité humaine en marchandise.

Le système éducatif peut, et doit être, un des garants de l'accès à la culture. C'est au plus jeune âge que l'on donne les bases des outils de l'émancipation. Maîtrise de la lecture, de l'écriture, pratiques musicales, théâtrales, artistiques, sportives, initiation aux nouvelles technologies... sont autant de missions que l'Éducation Nationale, et en particulier l'école, doit assurer.

Aujourd'hui, l'éducation artistique et culturelle repose sur un ensemble complexe d'enseignements et d'activités scolaires et extra scolaires.

Elle repose sur l'appréhension des œuvres, la construction du jugement esthétique, la réceptivité aux formes nouvelles d'expression artistique, elle se nourrit de l'apprentissage des codes esthétiques et de la mise en relation des œuvres et des styles qui ont fait l'histoire des arts.

Elle s'organise selon trois axes : le rapport direct aux œuvres, l'approche analytique et cognitive de l'appropriation des œuvres, la pratique effective dans le cadre d'ateliers.

Les institutions culturelles doivent exercer également leur mission éducative et culturelle à l'égard des adultes.

Pour la Ferc-Cgt, l'Etat doit garantir l'égalité d'accès de tous à un enseignement de haute qualité. Cet objectif répond à une nécessité d'élargissement de l'accès pour tous à des domaines les moins bien partagés, en particulier ceux de la culture et de l'art. C'est répondre à la mission de démocratisation de la culture. L'ensemble du service public doit être mobilisé.

Un travail étroit doit être réalisé entre l'Education Nationale et le Ministère de la Culture.

Les services et établissements publics de ces ministères sont directement concernés : IUFM, Musées Nationaux, Monuments Historiques, Conservatoires, Ecole Nationale Supérieure d'Art, Instituts Nationaux de Recherche, etc.

La loi de décentralisation telle qu'elle a été menée récemment réduit les capacités d'intervention de l'Etat comme initiateur et régulateur. Elle pèse sur les dépenses budgétaires des Collectivités Territoriales et creuse ainsi les différences entre celles-ci en fonction de leurs revenus fiscaux.

Ces orientations aboutissent à des politiques tarifaires allant à l'encontre de l'ouverture de ses établissements le plus largement possible aux populations les plus modestes et les moins rentables financièrement : les milieux

populaires et les enfants.

La FERC-CGT revendique une gratuité totale d'accès au service public culturel et le développement des politiques culturelles afin de dynamiser les zones urbaines et rurales qui en sont privées. Le droit d'accès à la culture pour tous est une exigence de citoyenneté.

Pour la FERC CGT les enseignements d'arts doivent rester sous la responsabilité exclusive des enseignants dans le primaire et des enseignants d'art plastique, musique... dans le secondaire.

Les mouvements d'Education Populaire ont un rôle tout aussi fondamental à jouer, sur le territoire. Avec la disparition de subventions d'Etat, les associations d'Education populaire peinent ou ne peuvent jouer leur rôle.

La pratique de l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires repose souvent sur des interventions de publics extérieurs à l'Education Nationale : salariés d'associations, vacataires, contractuels à thème (PAC), intermittents... Mais, les intervenants qui participent à l'enrichissement et à la formation culturelle ont souvent pour point commun une situation de précarité. Le problème est d'importance, leurs interventions, leur fréquence et leur régularité y étant fortement liées.

L'égalité de tous face à la culture passe aussi par le règlement de cette situation, au risque de voir se développer des plans culturels limités dans le temps, l'espace, et à certains publics. D'autant que les interlocuteurs de la Culture et de l'Education Nationale déplorent l'absence de qualification des animateurs ou intervenants (31 % n'ont que le BAFA, 6,5 % aucun diplôme) et que les correspondants des DRAC apprécient les compétences à l'aune des formations spécialisées qu'ils labellisent.

Pour la Ferc-Cgt, la formation professionnelle pour adulte participe aussi à cette mission de démocratisation de la culture en ouvrant la possibilité tout au long de la vie d'intégrer ces domaines et / ou de valider des acquis culturels issus du travail. La Recherche elle-même est directement concernée parce que producteur de culture scientifique et technique à fort potentiel créatif. Culture, et accès à la culture, doivent être un droit pour tous les salariés du secteur privé et en particulier pour ceux des entreprises de moins de 50 salariés. Faute de comités d'entreprise, ils ne peuvent en bénéficier.

Dans la perspective d'une société fondée sur la démocratie, la justice sociale et le respect des valeurs humanistes s'appuyant notamment sur la déclaration universelle des droits de l'homme et la déclaration des droits de l'enfant, l'école doit se fixer comme ambition le développement des potentialités et l'émancipation de tous les jeunes qui lui sont confiés contribuant ainsi à une future insertion professionnelle et sociale. L'éducation et la formation représentent un investissement pour l'avenir qui ne peut être conditionné par des considérations de rentabilité à court terme. Ignorer ce précepte conduit à créer un coût social, inscrit dans le futur, bien plus conséquent que les "économies" réalisées en supprimant des emplois au motif de réduire la dette publique. Cet investissement doit porter sur des moyens humains et financiers, sur la formation des personnels et sur la recherche pédagogique. Ces trois axes sont indissociables. Cet investissement doit conjuguer l'intérêt individuel de chaque élève avec l'intérêt collectif de la nation. Le système éducatif doit retrouver son sens de service public national avec toutes ses valeurs, notamment de gratuité, d'égalité d'accès, de laïcité.

# Destruction des essais de vignes transgéniques de l'INRA

***Dans la nuit du 14 au 15 août 2010, un groupe se réclamant des " Faucheurs Volontaires " a détruit l'essai de vignes transgéniques de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) de Colmar.***

Dès le lendemain, revendiquant ainsi de fait l'action, la Confédération Paysanne la justifie en soulignant son opposition aux essais d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) en plein champ et demande l'arrêt de toute poursuite contre les faucheurs volontaires (1).

Le 23 août 2010, à la veille de la visite du site par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Bruno Le Maire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, la direction nationale du syndicat CGT-INRA a publié un communiqué de presse sous-titré " *Ceux qui se trompent de combat donnent des armes aux adversaires d'une recherche publique indépendante* " (2). Notre syndicat considère que cette destruction n'est plus un fait divers mais un acte politique majeur qu'il tient à dénoncer comme tel.

Comme il l'a rappelé à maintes reprises (3), en particulier lors du premier " *Grenelle de l'Environnement* " (4), notre syndicat appuie tous ceux qui résistent à l'installation des cultures d'OGM en France et, plus largement en Europe, installation qui se fait sous la pression des multinationales du grain et contre l'avis des paysans (5).

Il s'oppose en particulier à ce que le droit du brevet s'impose contre le droit international sur les obtentions végétales (COV) qui assure la libre circulation internationale des ressources génétiques.

Mais, simultanément, notre syndicat a condamné cet acte parce qu'il s'appuie sur une démarche visant à limiter *a priori* l'évolution des connaissances sur le fonctionnement des plantes dans leur environnement. En effet, l'activité normale d'un institut public de recherches finalisées tel qu'est l'INRA, consiste à analyser scientifiquement le vivant et à explorer toutes les voies susceptibles de l'améliorer.

La transgénèse est une voie d'amélioration et de recherches parmi d'autres, et porter atteinte aux travaux mis en place dans cette perspective porte objectivement tort à la recherche agronomique publique ainsi qu'à une agriculture soucieuse de la préservation du milieu et de sa biodiversité, au service du genre humain.

Notre syndicat a condamné cet acte parce qu'au sein de l'INRA, il œuvre pour que les choix scientifiques soient d'abord ceux de la communauté scientifique. Il s'est prononcé à maintes reprises pour que les conséquences socio-économiques, écologiques et environnementales des dispositifs expérimentaux et, plus généralement, celles des travaux de recherche soient prises en compte.

Ses élus au sein du Conseil National Scientifique et au sein du Conseil d'Administration veillent à ce que ces conséquences soient bien intégrées dans les bilans et les orientations de recherche.

Notre syndicat est toutefois conscient que les messages envoyés par le Gouvernement et relayés par la Direction

Générale de l'INRA vers les grands groupes privés souvent multinationaux, ainsi que la politique de brevetage du vivant et des connaissances, induisent de plus en plus de confusions dans l'opinion publique et l'éloignent de la recherche.

Notre syndicat a condamné cet acte parce qu'avec l'ensemble de la communauté scientifique, technique et des utilisateurs, il défend les missions de service public de l'Institut, et agit pour que celui-ci recouvre celles qui lui ont été retirées ; c'est la seule attitude qui permette de reconquérir et de légitimer la confiance de nos concitoyens.

Avec l'ensemble des salariés du monde agricole, qui font face à une des pires crises de leur histoire, notre syndicat contribue à imposer des solutions efficaces et socialement justes face aux multiples enjeux de l'agriculture et de la ruralité.

Enfin, notre syndicat a condamné cet acte parce qu'il tenait à apporter son soutien à celles et ceux de nos collègues dont l'outil de travail et de recherche a été détruit. Il ne peut cautionner ces destructions et, plus largement, les atteintes à l'outil de travail des techniciens, des ingénieurs et des chercheurs de l'INRA.

Notre syndicat souhaite contribuer à ce qu'un débat s'engage au sein de la FERC sur ce sujet.

(1) [www.confederationpaysanne.fr/arrachage\\_essai\\_vignes\\_ogm\\_fin\\_mise\\_en\\_scene\\_23.php&actualite\\_id=1679](http://www.confederationpaysanne.fr/arrachage_essai_vignes_ogm_fin_mise_en_scene_23.php&actualite_id=1679)

(2) [www.inra.cgt.fr/actualites/ogm/Cpresse\\_CGTINRA\\_23aout10.pdf](http://www.inra.cgt.fr/actualites/ogm/Cpresse_CGTINRA_23aout10.pdf)

(3) [www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/OGM-sept04.pdf](http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/OGM-sept04.pdf)

(4) [www.inra.cgt.fr/actualites/ogm/Grenelle-OGM-positions-CGTINRA.pdf](http://www.inra.cgt.fr/actualites/ogm/Grenelle-OGM-positions-CGTINRA.pdf)

(5) [www.inra.cgt.fr/actualites/ogm/enquete-terena.pdf](http://www.inra.cgt.fr/actualites/ogm/enquete-terena.pdf)

## Le grand emprunt pour les universités, miroir aux alouettes

### *Qui va bénéficier des ressources mobilisées pour l'Enseignement et la Recherche ?*

Les alouettes, volatiles qui ne brillent pas par l'esprit, sont éblouies par les reflets du miroir et, une fois piégées, finissent en pâté. Actuellement, si une petite partie de la communauté scientifique semble aussi éblouie par le grand emprunt que les alouettes par le miroir, nombreux sont ceux qui préparent leurs réponses aux appels d'offres sans illusions, mais contraints par les besoins de financement de leur laboratoire ou de leur université.

Les 100 milliards du projet Juppé-Rocard se sont transformés en 35 milliards dont 21,9 relèvent de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette somme peut sembler considérable, car du même ordre de grandeur que les 23 milliards du budget annuel de la recherche et de l'enseignement supérieur. Mais les laboratoires et les universités ne profiteront pour l'essentiel que des intérêts du placement de cette somme. L'État emprunte auprès des marchés à un taux voisin de 2,5% ; il distribue une petite partie des 21,9 milliards en crédits consommables et confie 17,7 milliards à l'Agence nationale de la recherche, qui les placera auprès de la Caisse des dépôts et consignations au taux de 3,5%. Seuls les intérêts de ces placements seront distribués. La seule opération bénéficiant d'un milliard totalement consommable est celle du plateau de Saclay.

Le montage financier rompt avec le financement sur impôt et se veut conforme aux critères de Maastricht. L'Élysée a déjà déclaré que les intérêts payés par l'État seront compensés par la réduction des dépenses courantes. Quant au placement en capital, il n'augmentera pas la dette de l'État.

Seule la crise financière a empêché le tandem Juppé-Rocard et le gouvernement de financer des fondations universitaires " à l'américaine " et de laisser les universités boursicoter. Les lourdes pertes boursières des universités anglo-américaines expliquent le choix de règles de prudence pour les placements à la Caisse des dépôts.

L'ensemble des projets du grand emprunt conduisent à la mise en place de cinq à dix grands sites universitaires. Ceux-ci seront dotés de 7,7 milliards en capital, courant 2011, dans l'opération Initiative d'excellence qui finalisera l'ensemble des appels d'offres. Cette logique de concentration sur quelques sites va appauvrir toutes les régions réputées non prioritaires.

Il est temps de poser au niveau politique la question essentielle de l'aménagement équilibré du territoire. On avance de plus en plus clairement vers un système universitaire à deux vitesses. Il n'y aura pas plus de cinq instituts hospitalo-universitaires, pas plus d'une dizaine de sociétés d'accélération du transfert de technologies et pas plus de quatre à six instituts de recherche technologique.

L'appel d'offres Labex (laboratoires d'excellence) est l'exemple type de pilotage sur les critères que le gouvernement impose. Un milliard d'euros sera distribué en deux tranches, mais seuls cent millions seront consommables, le reste sera placé et rapportera environ trente millions par an qui seront distribués aux lauréats pendant dix ans. Alors, deux questions se posent : combien de lauréats et pourquoi ces procédures ? Les lauréats seront peu nombreux, car le ministère

est critique vis-à-vis de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui a distribué trop de labels A+ aux laboratoires. La réponse au " pourquoi ? " est à trouver dans la logique même du système. Aucun financement n'échappe à la règle de mise en concurrence, ni à la volonté de liquider petit à petit les organismes de recherche et leurs prérogatives. Le CNRS et les autres EPST finançaient jusqu'à présent les laboratoires, ainsi que les équipements mi-lourds. Maintenant, Labex financera une partie des laboratoires, tandis que le projet Equipex financera les équipements mi-lourds. C'est la suite de l'agorie des EPST qui est programmée.

Tous les projets devront mettre en évidence leur capacité à faire du retour sur investissement : prouver les liens avec le tissu économique local est quasiment obligatoire avec, si possible, une coopération avec les pôles de compétitivité. Les appels à projets vont également permettre le recrutement de personnels à statut temporaire, accentuant encore plus la politique de précarisation de l'emploi mise en œuvre depuis de nombreuses années. Les cinquante mille précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche recensés par l'intersyndicale vont trouver bien saumâtre ce grand emprunt.

Le grand emprunt est le dernier maillon d'un projet global qui vise à piloter la recherche, l'assujettir aux intérêts immédiats des grands groupes, détruire les garanties statutaires des personnels et individualiser les rémunérations. La casse de toutes les solidarités du milieu pour les remplacer par la mise en compétition générale, la volonté de faire disparaître les laboratoires pour les remplacer par des équipes vivant le temps d'un projet exigent une riposte politique claire et de vrais contre-projets.



## MACIF - CGT LE PROGRÈS SOCIAL POUR TRAIT D'UNION

**Notre engagement : faciliter l'action militante  
et améliorer les conditions sociales**

La Macif s'engage à vos côtés dans votre vie syndicale pour défendre tous les militants, assurer votre syndicat, votre comité d'entreprise et gérer votre trésorerie.

La Macif vous apporte des solutions collectives performantes et sur mesure dans les domaines de la prévoyance, de la santé, de l'épargne salariale et des retraites.

Vous souhaitez en savoir plus ?

*Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9  
[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)*

## Avec vous, faire vivre l'Institut d'Histoire Sociale de la F.E.R.C.

**La transformation des champs de syndicalisation de ces dernières années dans nos secteurs fait que nombre de militants actuels n'ont quasiment aucune connaissance de l'histoire de notre fédération. Comment y remédier ?**

Depuis leur création nos organisations ont connu un grand nombre de militants et militantes qui ont impulsé, participé aux luttes conduites dans nos différentes organisations et qui sont directement ou indirectement responsables des succès engendrés.

Tenter d'en établir la liste, disséquer leur parcours professionnel, syndical, politique, associatif souvent atypique, veiller à ce qu'ils n'échappent pas à la notoriété qui leur est due, n'est-ce pas une contribution que nous devons à celles et ceux qui ont fait en définitive ce que sont aujourd'hui nos organisations ? N'est-ce pas là la meilleure façon que nous aurions de participer pour notre part et à notre place à l'élaboration du " *Maitron* " le dictionnaire biographique du monde ouvrier et du mouvement social.

Peu de choses ont été écrites sur le syndicalisme CGT du monde de l'enseignement, de la recherche et de la culture. Quelques recherches universitaires ont été conduites, rares sont les histoires de vie rédigées par les acteurs directs. Pour l'Histoire, sans que cela soit en aucun cas l'expression de la vérité révélée, n'y aurait-il pas intérêt à faire s'exprimer celles et ceux qui ont participé à son écriture ?

Enfin, au début de la vie de la C.G.T., les responsables ont eu le souci de conserver la mémoire de la C.G.T. en organisant la sauvegarde des archives, ainsi nous avons aujourd'hui

à notre disposition les *in extenso* des congrès, la presse confédérale, les doubles des courriers, circulaires, leurs notes personnelles, etc., enfin l'essentiel permettant de réfléchir sur le passé.

Peut-on dire aujourd'hui que nous avons le même souci de préserver nos archives ? Savons-nous bien où elles se trouvent au niveau de notre fédération et de ses composantes ?

Le mouvement syndical n'est pas, loin s'en faut, uniquement la résultante de la vie de ses structures nationales... qu'en est-il des archives départementales, régionales qui souvent donnent un éclairage différent mais au moins aussi essentiel sur l'activité de l'organisation ?



Beaucoup de militant(e)s ont leurs propres archives utiles pour la compréhension des situations car souvent elles sont porteuses des sensibilités des individus, trop souvent ces archives disparaissent avec la disparition de leurs auteurs. N'y a-t-il pas, sur ces questions, un travail de recensement et de réflexion à entreprendre ? Et cela d'autant plus que la communication est de plus en plus informatisée,

que les courriels ont souvent remplacé les courriers et les circulaires papier, mais ne sont pas conservés, ni archivés ou alors sur des supports (cf. disquettes souples) qui ne sont plus du fait des progrès technologiques lisibles facilement

Il s'agit là de quelques objectifs que nous fixons à l'Institut d'Histoire sociale de la FERC. Objectifs ambitieux certes mais nécessaires au regard de notre responsabilité vis-à-vis des jeunes générations. Pour les mettre en œuvre nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.

Comme vous le voyez à la lecture de cette note, nous avons la volonté de tout faire pour mettre en chantier la création véritable de notre Institut d'Histoire Sociale de la F.E.R.C.

La réalisation de ce projet est maintenant entre vos mains, vous pouvez nous aider en nous transmettant dès maintenant les coordonnées (Nom, Prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone, responsabilité actuelle ou ancienne...) de militants de vos secteurs de votre département ou académie désireux de nous aider.

Vous pouvez aussi commencer à réfléchir à la façon avec laquelle vous pouvez faire plus c'est-à-dire faire adhérer votre structure à l'Institut et lancer une campagne d'adhésion de soutien auprès de vos adhérents et en particulier des retraités qui peuvent avoir du temps, et des professeurs d'histoires, des archivistes qui ont des compétences que nous recherchons (1).

Nous comptons sur vous.

Pour la direction de l'IHS FERC  
Gérard MONTANT

**(1) Toutes les informations sur le site de la FERC : [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr) rubrique Institut d'Histoire Sociale FERC**

## Banalisation des discriminations à l'école

***Un rapport " confidentiel " de la DGESEO, arrivé par mégarde dans les mains de différents journalistes, alerte sur la multiplication et la banalisation des phénomènes discriminatoires dans les établissements scolaires français.***

Les mois d'été qui viennent de s'écouler ont vu le gouvernement s'empêtrer dans les méandres de multiples affaires politico-financières.

Discrédité et affaibli auprès même des sympathisants UMP, il a voulu reprendre la main et reconquérir un électorat de droite dure en vue des prochaines échéances électorales.

Mené par un Sarkozy décomplexé, le gouvernement a relancé sa doctrine du tout sécuritaire. Et comme en temps de crise, la politique du bouc émissaire est la meilleure, cristallisant les mécontentements autour d'un groupe de personnes plutôt que contre les véritables responsables, il a décidé de s'attaquer aux Roms et aux étrangers, transformant ainsi une xénophobie latente en un racisme d'Etat.



Un futur projet de loi sur la déchéance de la nationalité prévoit de discriminer certains citoyens de manière légale, faisant fi de l'article premier de la Constitution qui affirme " *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* ".

Déjà, en projetant la dissolution dans une entité plus vaste de la Halde et de la Défenseure des enfants, institutions vouées à la lutte contre les discriminations, le gouvernement s'ingéniait à amoindrir, voire à faire disparaître, leur indépendance et leur liberté d'action dans ce domaine.

Dès lors comment s'étonner que le rapport réalisé par un groupe de travail de la DGESEO, composé de différents acteurs du système éducatif, ait mis en avant la recrudescence des discriminations en milieu scolaire ?

En effet, notre Ecole n'est que le miroir de notre société. La sanctuarisation dont certains veulent la parer ne peut suffire à contrer les comportements et les dérives de certaines personnes.

Le rapport, qui sera bientôt remis à Luc Chatel, revient sur un constat d'impuissance : l'Education Nationale se trouve incapable de lutter contre les discriminations qui la gangrènent alors que le ministre a fait de cette lutte une priorité de son action. Les critères de discrimination " *les plus fréquemment observés* " sont : le handicap, le sexisme, l'orientation sexuelle et l'origine.

Depuis le 11 février 2005, portant notamment sur la scolarisation des enfants en situation de handicap, la loi affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté.

Pourtant, si leur nombre a augmenté, il n'en reste pas moins que certains

parents " *craignent que la présence [des élèves handicapés] dans la classe n'induisse une moindre performance scolaire de leur enfant* ".



Les injures et comportements sexistes, homophobes et racistes sont en augmentation, certains élèves partant encore du principe qu'il existe des personnes inférieures aux autres.

Mais ces discriminations sont aussi véhiculées par l'Institution même.

Dans l'orientation scolaire, les jeunes filles sont encore cataloguées comme étant " *par nature, plus dociles, plus tournées vers la littérature et la communication* " ce qui a comme conséquence de réduire leur nombre dans les filières scientifiques et industrielles.

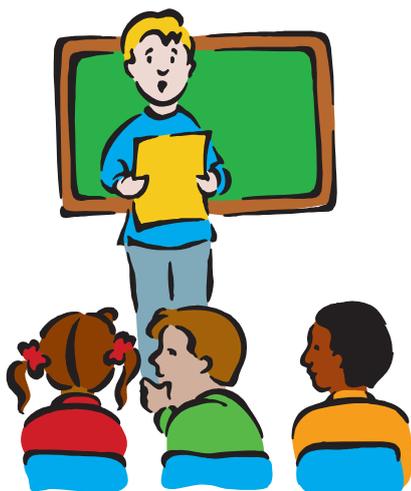
La quasi disparition de la carte scolaire, loin d'améliorer une mixité sociale déjà précaire, " *a renforcé la ghettoïsation* " en créant de très nettes distinctions entre les établissements scolaires.

Au sein de ces derniers, dans l'organisation interne des classes, existent aussi parfois des phénomènes de discrimination ethnique et sociale.

De plus, lors de recherche de stages dans le cursus scolaire ou lors de l'orientation post baccalauréat, certains élèves se trouvent en but au racisme ou à l'antisémitisme.

En retour, ces situations entraînent certains vers le repli communautaire, lui-même vecteur de rejet de l'autre.

Dès lors l'école, qui devrait rassembler tous les enfants dans la communauté républicaine, se trouve en difficulté pour véhiculer la notion du " *vivre ensemble* ". Et les élèves ne sont pas les seuls concernés par les actes et propos discriminatoires, les personnels le sont tout autant.



Le ministère, qui se targue de mener des actions concrètes dans la lutte contre les discriminations, va devoir revoir sa copie et faire plus que de l'affichage dans ce domaine.

Soit, depuis 3 ans maintenant, la circulaire de rentrée stipule explicitement cet axe d'action.

Soit, le MEN est partenaire de la semaine d'éducation contre le racisme. Soit, en avril dernier, il a fait la promotion de la campagne de la ligne Azur dans les établissements du second

degré pour lutter contre l'homophobie. Mais il ne prévoit aucune vérification pour savoir si, comme il est demandé, les règlements intérieurs de l'ensemble des établissements ont intégré le désormais obligatoire paragraphe sur la lutte contre les discriminations.

Ce n'est pas lui qui incite les établissements à participer à la semaine d'éducation contre le racisme : seuls les syndicats et associations signataires font parvenir le matériel (affiches, dépliants, journaux à destination des élèves) dans les écoles, collèges et lycées. Et il ne compte faire aucune analyse de comment a été perçu et utilisé le matériel de la " *campagne Azur* ".

Or le retour du questionnaire que la FERC a réalisé au sein du Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire montre que ce matériel n'est pas parvenu à l'ensemble du secondaire comme promis par le ministre et surtout qu'il n'a pas forcément été mis à disposition des élèves et des enseignants à travers d'actions concertées.

En revanche, c'est le ministère qui prônait l'utilisation du fichier Base élève. C'est encore Luc Chatel qui, en février 2010, refusait que le film d'animation " *Le baiser de la lune* " soit projeté aux élèves de CM1 et CM2, arguant que parler d'homophobie à cet âge-là était " *prématuré* ".

C'est encore le ministère qui tolère que des enfants soient déscolarisés du fait de leur situation administrative (pour certaines communautés des gens du voyage) et qui accepte que les enfants sans papiers soient renvoyés dans leur pays d'origine, faisant peu cas de leur intégration dans notre société.

C'est ce même ministère qui n'a toujours pas mis en place un groupe de

travail sur cette thématique des discriminations, alors qu'il avait été promis par son prédécesseur.

Si le rapport, qui ne révélera sans doute qu'une réalité bien connue, doit avoir un impact bénéfique, c'est celui de décider le ministère de l'Éducation Nationale, et au-delà l'ensemble des acteurs institutionnels qui touchent à l'éducation et à la formation, à mettre en place une réelle lutte contre l'ensemble des discriminations (sans distinction entre elles).

Cela comprend un volet en direction des personnels qui doivent être formés (que ce soit lors de leur formation initiale ou de leur formation continue pour ceux déjà en place) et défendus lorsqu'ils se trouvent victimes.

Il est aussi nécessaire que des campagnes de sensibilisation soient mises en place par l'Institution elle-même pour promouvoir l'éducation au vivre ensemble et à l'enrichissement culturel des jeunes. Ces derniers doivent bénéficier d'une éducation réelle à la lutte contre les discriminations tout au long de leur parcours scolaire.

Autant dire que la route est encore longue avant que l'égalité soit une réalité...



# Nous partageons les mêmes valeurs



Parce que les hommes et les femmes sont au cœur de l'activité des entreprises, Uniprévoyance a pour vocation d'offrir aux salariés et à leur famille une protection sociale optimale contre les risques de la vie. Uniprévoyance réunit l'ensemble des compétences pour proposer, en complément du régime de base, des garanties adaptées aux besoins des salariés en matière de **santé** et de **prévoyance**.



La protection paritaire, l'engagement solidaire

10, rue Massue - 94307 Vincennes Cedex - **Téléphone 01•58•64•41•00 - Fax 01•58•64•42•30** - [www.uniprevoiance.fr](http://www.uniprevoiance.fr)  
Institution de Prévoyance paritaire régie par le Code de la Sécurité Sociale

Membre du groupement paritaire **Prisme Prévoyance**

# Éditorial

Du 24 juin dernier au 7 septembre, moins de onze semaines se sont écoulées entre deux mouvements de grève et de manifestations qui ont mis en mouvement des millions de salariés actifs et retraités, à l'appel de l'ensemble de leurs organisations syndicales. Le président de la République et son gouvernement croyaient avoir joué finement la décroule du mouvement social en utilisant la période des vacances d'été pour faire avaliser leur projet de réforme des retraites : ils n'ont pu que prendre acte de l'ampleur des manifestations du 7 septembre et de la détermination des manifestants, même si, dans la grande tradition des gouvernants droits dans leurs bottes pour faire un rempart de leur corps à la minorité bénéficiaire de leur politique, ils ont proclamé que rien ne les fera dévier de leur trajectoire ni renoncer à leur projet.

On a pu cependant remarquer un changement de ton du président de la République au cours de son allocution télévisée : certes, il " *ne changera rien à sa réforme* ", mais il a évité de le dire avec sa morgue habituelle et n'a pas recherché la provocation.

C'est que ce président a bien des soucis en dépit de son attitude impavide : sa majorité parlementaire n'est pas aussi homogène qu'il le souhaiterait à l'Assemblée et encore moins au Sénat. Certes, le vote favorable de l'Assemblée nationale le 15 septembre ne faisait aucun doute, mais certains députés ont exprimé des critiques.

C'est ainsi qu'un ancien député, cité dans le quotidien " Les Echos " du 13 septembre, a relevé que " *des dizaines d'années de marteau piqueur ont sur l'organisme humain des incidences délétères que ne peuvent compenser ni la gratuité des soins ni le système de retraite actuel* ".

Et le propos de cet ancien député UMP n'était pas banal puisqu'il a été l'auteur d'un rapport sur la pénibilité du travail !

Certes le président et ses ministres se sont donné les chances d'essouffler le mouvement revendicatif, sans ignorer que leur projet de réforme des retraites était profondément ancré dans le monde du travail comme l'avait montré l'importance des manifestations sur l'ensemble du territoire, y compris dans de petites villes, tant le 24 juin que le 7 septembre.

Ils ont tenté la culpabilisation des salariés : la France continuerait de vivre au-dessus de ses moyens alors que les autres pays auraient consenti des sacrifices, entre autres des reports de l'ouverture du droit à la retraite. Mais ils ont omis d'évoquer les mouvements sociaux des Suédois, qui, après avoir approuvé leur nouveau système de retraite par comptes notionnels il y a dix ans, protestent contre la baisse de leurs pensions ! Sans parler des Allemands et d'autres protestataires.

Le président a menti en assurant " *qu'il ne baisserait pas les pensions* " déjà trop faibles ! Tout cela n'a pas calmé la colère des salariés actifs comme retraités : ce qu'ils ont dénoncé, au-delà des retraites, c'est un choix de société dont ils ne veulent pas.

Ils ne veulent toujours pas d'une société où les inégalités s'accroissent, où l'égalité devant la loi recule, où les progrès scientifiques et techniques, malgré l'élévation de la productivité par heure de travail, ne conduisent pas à une amélioration des conditions de vie pour l'ensemble de la population, où les seules valeurs sont l'argent et la finance. Quand vous lirez ce numéro du LIEN, les actions des 15 et 23 septembre auront eu lieu. L'actualité sera alors à la poursuite de l'action.

Les discussions sur le projet de budget de l'Etat et du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale pour 2010 vont s'engager : aucun doute sur la volonté gouvernementale de les placer sous le signe de la rigueur, c'est-à-dire de l'austérité renforcée pour le monde du travail, les services publics dont le système de santé.

Sans compter l'instrumentalisation politique de " la dette " pour faire passer ces mesures d'austérité !

C'est dans ce contexte que se tiendra la 9<sup>e</sup> conférence nationale de l'UFR : le débat devrait aborder tous ces aspects de même que les nouvelles conditions dans lesquelles s'est construite l'unité syndicale depuis 2008. Enfin, la question du renforcement doit nous amener à progresser en ce domaine, le bilan d'activité qui suit montre combien nous avons à progresser.

Dans cette perspective, nous recommandons à toutes les sections syndicales de retraités des organisations de notre Fédération de se réunir pour faire le point sur la situation politique et sociale et de se préparer à exposer leurs réflexions et propositions pour mieux organiser la défense de nos droits.

Enfin, la situation des retraités en matière de pouvoir d'achat des pensions doit faire l'objet d'une prise en compte spécifique propre aux retraités.

C'est l'objet d'une proposition avancée par l'UCR avant les congés d'été : faire du 14 octobre une journée d'action et de manifestation pour une revalorisation de nos pensions et une prise en compte de la perte d'autonomie.

La dépendance fait l'objet de supputations inacceptables telles que l'obligation de souscrire une assurance spécifique ! Une première réunion des UCR de retraités s'est tenue le 8 septembre : FO, dans la ligne de sa confédération, ne participera pas à notre action, la CFTC réserve sa réponse en attente de discussions dans ses instances, mais penche vers la non-participation.

Cette action se prépare donc à cinq : CGT, CFDT, CGC, UNSA et FGR-RP.

Bon courage à tous et rendez-vous à la 9<sup>e</sup> conférence nationale des 13 et 14 octobre !

► Par Françoise RAFFINI, secrétaire générale de l'UFR

## Bilan d'activité de l'UFR FERC depuis 2007

**Les données de COGETISE sont un élément précieux. À partir du tableau ci-dessous et par souci d'être le plus proche possible de la réalité, nous limiterons nos remarques à 9 organisations qui déclarent au moins 200 FNI actifs : CGT Éducation, FERC SUP, UN.CROUS, SNPEFP, AFPA, SNTRS, INRA, CGT Culture, MJC (nous n'avons pas pris en compte l'UNSGPEN qui, suite à la décentralisation, est en pleine restructuration).**

Composantes	FNI 2009 Cogetise		% Retraités / actifs	Variation 2007 à 2009 cogetise		Retraités sur le fichier	Différentiel fichier Cogetise	Mails des retraités
	Retraités	actifs		Retraités	actifs			
CGT Educ'action	1455	9940	14.6	+ 185 (+12.7%)	+155 (+1.5%)	1971	+516 (+3%)	180 (12.3%)
FERC SUP	144	1848	7.8	0	-170 (-9.1%)	150	+6 (+0.4%)	28 (19.6%)
UNCROUS	8	1184	0.67	- 2 (-25%)	-234 (-19.8%)	1	-7 (-87%)	1 (12%)
SNPEFP	7	1720	0.40	+ 2 (+28%)	+514 (+30%)	35	+28 (+400%)	5 (71%)
AFPA	119	844	14	+ 47 (+39.5%)	+62 (+7.3%)	151	+36 (+30%)	92 (77%)
SNTRS	300	1060	28.3	+43 (+15%)	-18 (-1.6%)	325	+25 (+8%)	198 (66%)
SN INRA	41	335	12.2	+1 (+2.5%)	-8 (-2.9%)	0	-39 (-100%)	4 (10%)
CGT Culture	35	1734	2.0	+7 (+20%)	+87 (+5%)	39	+4 (+11.4%)	15 (43%)
UGS MJC	35	268	13.0	+ 2 (+5.7%)	-1 (-0.3%)	33	-2 (-5.7%)	5 (14%)
<b>TOTAL</b>	<b>2 144</b>	<b>18 913</b>	<b>11.3</b>	<b>+285 (+13.3%)</b>	<b>+387 (+0.2%)</b>	<b>2 709</b>	<b>+ 450 (+21%)</b>	<b>573 (24%)</b>

### I - SYNDICALISATION DES RETRAITÉS.

**Nombre de retraités déclarés par chaque organisation comparé à celui des actifs.** Ce pourcentage peut dépendre de la structure de l'organisation, cependant c'est aussi une indication de l'effort fait par chacune vis-à-vis de la syndicalisation des retraités.

La moyenne globale étant de 11.3%, on constate :

a) 5 organisations dépassant cette moyenne : CGT Education, AFPA, SNTRS, INRA, MJC.

b) 4 organisations sont en dessous : FERC SUP, UN CROUS, SNPEFP, CGT Culture.

Certaines sont très nettement en dessous. Il serait indispensable qu'elles revoient leur politique vis-à-vis de la syndicalisation des retraités (continuité syndicale, mise à jour des fichiers ...).

### II - VARIATION DU NOMBRE DE FNI ACTIFS ET RETRAITÉS ENTRE 2007 ET 2009.

#### a) Retraités

- 8 organisations ont progressé avec un total de + 285,

- 3 organisations ont régressé avec un total de - 2,

Soit un gain global de + 283 syndiqués (+ 11%).

#### b) Actifs.

- 4 organisations ont progressé avec un total de + 818,

- 5 organisations ont régressé avec un total de - 49,

Soit un gain global de + 387.

À partir de ces données qui indiquent une progression nettement positive des retraités, on constate que la continuité syndicale a été bien appliquée par la plupart des organisations.

Les 5 organisations qui ont régressé ont un gros effort à faire pour la syndicalisation des actifs, en particulier des jeunes.

Bien sûr nous ne devons pas perdre d'adhérents lors du passage de la vie active à la retraite, il en va de notre poids et de l'efficacité de nos combats. Mais, au-delà des syndiqués CGT, nous ne devons pas oublier ceux qui, pour des raisons qui leur sont propres, étaient syndiqués ailleurs (beaucoup d'enseignants) sans parler des non syndiqués actifs, dont certains ne sont pas opposés à la CGT et qui, une fois retraités, se syndiqueraient. Il existe donc **un énorme potentiel de renforcement** qui permettrait de faire avancer nos revendications.

### III - INFORMATIONS DIFFUSÉES ET NOS MOYENS DE COMMUNICATION.

Les questions de retraite et de santé sont au cœur d'une bataille idéologique. Rien ne nous sera épargné pour justifier un nouveau recul social, y compris notre culpabilisation. Il est à craindre que les arguments du patronat et du gouvernement sèment doute et résignation. L'UFR se doit de participer au débat en portant les solutions de la CGT.

#### De quels outils disposons-nous ?

##### 1) Presse écrite

###### a) Journal fédéral LE LIEN

Il est envoyé à tous les syndiqués de la FERC, actifs et retraités. Malheureusement-

ment, pour des raisons d'économie, cette publication ne paraît actuellement que 4 fois par an, ne pouvant être un journal de diffusion de l'actualité. Les retraités y ont 4 pages. À côté des informations propres aux retraités comme la vie de nos sections, nous nous efforçons de faire un article de fond qui peut intéresser à la fois les actifs et les retraités (rapports Cotis ou Stiglitz).

## b) VIE NOUVELLE

Journal de l'UCR diffusé par abonnements individuels mais dont l'abonnement est parfois incorporé dans la cotisation du retraité. La FERC fait partie des organisations avec un fort taux d'abonnement qui progresse régulièrement, grâce à sa participation aux campagnes d'abonnement.

## c) Journal confédéral ENSEMBLE

Il devrait être envoyé une fois par mois à tous les syndiqués de la CGT actifs et retraités. C'est un bon journal d'actualité. Cependant des problèmes informatiques empêchent les syndiqués de la FERC de le recevoir directement. Il est alors possible de demander à son UD de prendre le relais.

## d) Presse des sections retraités FERC.

Plusieurs éditent un journal qui répercute les informations nationales mais aussi locales. C'est un relais essentiel car l'UFR ne peut envoyer des informations que par l'intermédiaire de son fichier informatique (24% de syndiqués) et par le LIEN (4 fois par an).

## 2) Moyens informatiques.

Les retraités équipés en moyens informatiques sont souvent ceux qui les ont utilisés durant leur activité.

Leur nombre dépend d'une part du secteur auquel ils ont appartenu mais aussi de l'effort fait par chaque organisation pour répertorier leurs retraités et nous les communiquer.

## a) Site de l'UFR.

Récemment, plusieurs rubriques ont été introduites : **l'actualité, les campagnes en cours, les activités des sections locales, la vie de l'UFR, presse et articles, liens utiles.**

Il reste encore un gros travail pour remplir toutes ces rubriques. La participation de tous est souhaitée car ce site devrait présenter une vision attractive de ce que nous sommes avec une mise à jour fréquente.

## b) Envoi de l'information quasiment en temps réel.

Tous les jours, nous envoyons aux retraités qui nous ont communiqué leur adresse électronique : des extraits de la Revue de presse confédérale, des extraits de l'activité confédérale.

Nous attirons l'attention sur les principaux articles du site CGT.

## IV - MISE À JOUR DES FICHIERS

Nous constatons un décalage important entre les fichiers utilisés pour l'envoi du LIEN et les données de Cogetise qui indiquent les cotisations réellement versées.

Si pour **l'information** des retraités ce décalage de + 450 (21% des syndiqués) va plutôt dans le bon sens, par contre il est difficilement supportable pour **le budget** de la FERC.

Les organisations concernées devraient être plus rigoureuses vis-à-vis de leur fichier (en particulier le paiement des cotisations).

Même pour 3 organisations, le nombre de FNI retraités est supérieur à ceux déclarés à l'UFR, privant ainsi des syndiqués de l'information à laquelle leur donne droit leur cotisation.

## V - PRÉSENCE À LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UFR.

À notre 8<sup>e</sup> conférence en mars 2007, ont été élus à la CE : 33 camarades.

Certains, empêchés pour diverses raisons de continuer à participer aux réunions ont exprimé le désir de se retirer de la CE.

C'est donc avec 20 membres (auxquels s'ajoutent 2 camarades de la CGT Educ'action cooptés en décembre 2008) que nous abordons notre 9<sup>e</sup> conférence.

La CE doit donc être renouvelée avec des camarades prêts à s'engager avec responsabilité dans l'activité syndicale (groupes de travail, USR...) le bureau devra être renforcé.

Douze réunions de CE se sont tenues depuis mars 2007 avec une présence relativement importante de 15 à 20 camarades.

La plupart des membres militent également dans leur USR et permet ainsi l'indispensable coordination avec l'activité syndicale de beaucoup de régions.

L'activité de l'UFR a donc été multiple. Elle a participé à la mobilisation des retraités dans la campagne sur les retraites car contrairement à ce que certains pensent, ils sont directement concernés par le niveau de leur pension (indexation, prélèvements).

S'ajoutent tous les problèmes liés à la santé, par exemple la lutte incessante pour défendre les fonctionnements et même l'existence des hôpitaux.

Le gouvernement veut mettre en chantier la Dépendance. Notre bataille sera l'exigence de la perte d'autonomie, prise en charge par la Sécurité sociale.

**La journée spécifique des retraités le 14 octobre sera l'occasion de montrer notre détermination à défendre l'ensemble de nos revendications.**

► **Le Bureau de l'UFR**